

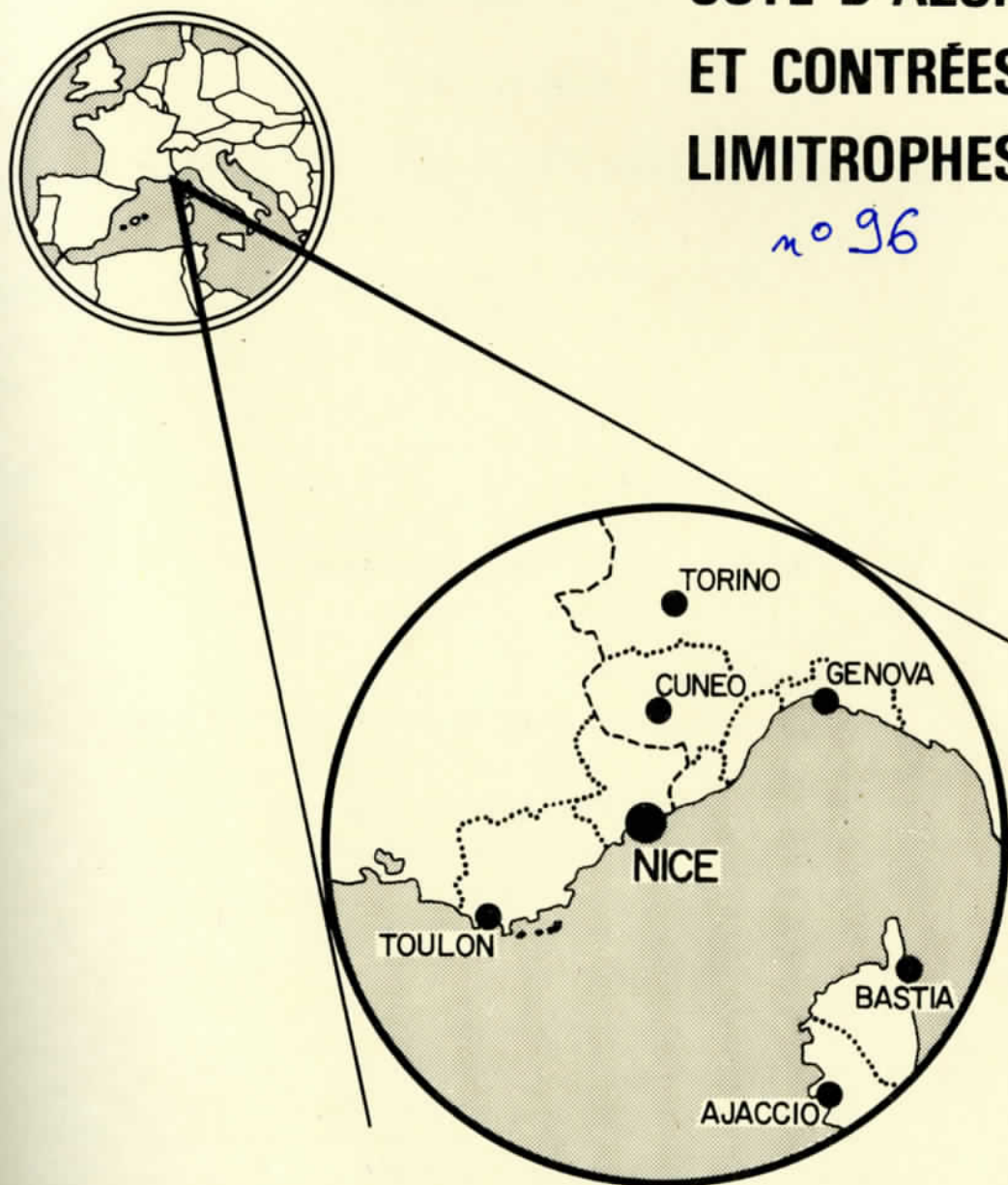
n° 3

1986

# RECHERCHES RÉGIONALES

**CÔTE D'AZUR  
ET CONTRÉES  
LIMITROPHES**

*n° 96*



# RECHERCHES RÉGIONALES

## COTE d'AZUR et CONTRÉES LIMITROPHES

---

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par les

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Centre administratif départemental

06036 NICE CEDEX

Tél. (93) 72.20.81

*Fondateurs* : Etienne DALMASSO, Andrée DEVUN †

*Comité de Direction* : Marie-Louise CARLIN, histoire du droit  
Rosine CLEYET-MICHAUD, archives  
Loïc ROGNANT, géographie  
Ralph SCHOR, histoire

*Recherches régionales se propose de faire mieux connaître la Côte d'Azur et les contrées limitrophes, telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.*

*La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.*

*En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes restent fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.*

## SOMMAIRE

- Evolution démographique en milieu rural : Roure,  
Alpes - Maritimes  
par Simone CLAPIER-VALLADON et Victor  
CLAPIER p. 2
- Le Front Populaire dans les Alpes – Maritimes  
1934-1938  
par Michel BROT p. 17
- Les incendies de forêts dans les Alpes –  
Maritimes 1919-1939  
par Isabelle CARRE p. 35

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**27<sup>e</sup> année**

**1986 – N°3**

**Juillet-septembre**

**96**

**EVOLUTION  
DEMOGRAPHIQUE EN MILIEU  
RURAL :  
ROURE, ALPES-MARITIMES**

**par Simone CLAPIER-VALLADON,  
docteur es-lettres  
et  
Victor CLAPIER, docteur en médecine**



Village perché de la vallée de la Tinée dans les Alpes-Maritimes, Roure est un très ancien site habité. On trouve, en effet, sur le territoire de la commune l'unique menhir connu du Comté de Nice. A l'époque romaine, la Via Julia conduisait de Saint-Sauveur à Saint-Etienne de Tinée en passant par Roure. Pourtant les routes modernes l'oublient longtemps puisque ce n'est qu'en 1938 que la route parvient au village.

Les hommes ont ici, depuis les temps les plus reculés, utilisé et façonné un amphithéâtre naturel remarquablement exposé au soleil et terminé par un éperon rocheux qui en fait un observatoire stratégique de la vallée.

Combien étaient-ils au cours des siècles ?

Roure fut très anciennement peuplée par une population d'origine celto-ligure. Le type humain, blond au teint pâle relativement grand, que l'on retrouve encore de nos jours chez les Rourois n'a en effet, rien de méditerranéen. Le site est donc celui d'un habitat millénaire. En effet, nous trouvons là réunies toutes les constantes des sites antiques : exposition au midi, altitude de 1000 mètres, emplacement ouvert en terrasses de cultures établies en demi-cercles. Les villages, comme Roure "ont bénéficié de la Paix romaine pendant des siècles, puis, lorsque l'empire romain s'effondra, ils vécurent encore pendant longtemps sur la lancée de la civilisation romaine, et surtout à l'écart des courants d'invasions qui intéressaient la seule franche côtière de notre région" (1).

## **I - DE LA FONDATION AU XIXe SIECLE**

La première année où nous avons une évaluation de la population est 1313. A cette époque du Moyen-Age, Ilonse a 119 feux, c'est le village le plus peuplé de la Tinée, Roure a 90 feux (entre 435 et 480 habitants).

D'une manière générale, les spécialistes de démographie historique pensent que jusqu'au XVIIe siècle, en France, les mêmes conditions démographiques ont prévalu pendant des siècles, sinon pendant des millénaires. Ici nous voyons que la population est demeurée en nombre constant du XIVE au XVIIIe siècle. A cette époque, Roure est plus peuplé que Saint-Sauveur et que Roubion.

Les premières familles dont nous retrouvons les patronymes dans les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures) de 1632 à 1650 sont les descendants des ancêtres fondateurs du village : ces noms de famille sont relativement nombreux, certains sont encore présents. L'orthographe du nom n'est, à cette époque pas fixée, le prieur qui transcrit les actes religieux de la vie de ses paroissiens, soit introduit lui-même des fantaisies comme latinisation du nom, féminisation, diminutif, soit enregistre des variantes d'appellation pratiquées dans les familles. De là plusieurs formes de transcription d'un même patronyme (2). En outre, l'écriture, le plus souvent difficilement lisible sur des papiers très anciens qui ont jauni et se sont détériorés au cours des siècles, multiplie les erreurs de lecture.

Ce qui caractérise la démographie rouroise du XVIII<sup>e</sup> siècle c'est le poids des naissances (14 baptêmes en moyenne par an) qui l'emportent très largement sur les décès (moyenne de 6,41) ce qui impliquerait une augmentation sensible de la population. En fait, la différence des naissances et des décès de 1313 à 1752 révèle un excédent de plus de 500 personnes sur quatre siècles, mais ce gain des naissances n'apparaît pas dans l'évaluation de population de 1752. Pour cette date le rapport Joanini avance le chiffre de 435 habitants ne comptant vraisemblablement pas Valabres (3). La population du village est donc globalement la même ce qui indique que pendant toute cette ancienne période, en moyenne, un Rourois est parti chaque année s'installer ailleurs.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la natalité rouroise est en légère augmentation (moyenne 15,4), mais il y a une nette recrudescence de la mortalité qui passe à une moyenne annuelle de 13,48. Ceci est particulièrement intéressant à noter ici car c'est l'époque où disparaissent en France la grande mortalité par famine, peste ou guerre. Au contraire, ici la mortalité augmente nettement et nous avons vu se succéder des moments de surmortalité vraisemblablement par épidémie (4). C'est que sans doute à la charnière du XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle le village s'est ouvert. On voit apparaître de nouveaux patronymes : Auvara, Robion, Segur, donc des hommes qui s'installent ici et feront souche, mais qui ne sont vraisemblablement qu'un des éléments apparents d'une circulation peut-être accrue qui de ce fait ouvre le village aux maladies. Avec les hommes et les troupeaux les microbes circulent.

Quoi qu'il en soit, ce qui caractérise cette période c'est la constance de la population, environ 450 habitants, et une certaine endogamie. Le village constitue en fait une quasi famille étendue, chacun étant plus ou moins allié à tous. Pour notre propre famille Clapier nous avons constaté que nous sommes apparentés au cours des siècles avec presque toutes les familles Blanc - Faraut - Argentin - Robion - Auvara - Mallet et souvent plusieurs fois à plusieurs générations. La communauté issue de tels liens parentaux renouvelés n'est plus seulement un consensus d'intérêts, une habitude de vie commune, mais un groupe partageant affectivement les mêmes racines.

Les nouveaux Rourois arrivent au village le plus souvent par mariage, se fondent dans la population autochtone et en font vite partie intégrante.

La natalité augmente jusqu'à la Révolution (plus de 17 naissances par an) tandis que la mortalité diminue (moyenne annuelle 11,55) pour une population en léger accroissement global (500 habitants en 1800). La croissance de la population se continue : 577 habitants en 1822 (5), 646 en 1838 (6), année qui paraît constituer le maximum du peuplement.

Le village n'est pas clos sur lui-même et les Rourois se déplacent comme l'indique, par exemple, la liste des passeports délivrés pendant la période révolutionnaire (96 passeports en l'an IV et en l'an V). De plus, l'émigration temporaire, en hiver, dépeuplant montagnes et vallées, est un phénomène ancien dans la région.

L'enquête de 1753 précise le sens de ces départs collectifs qui permettaient de se "procurer la subsistance ailleurs et de ménager aussi les provisions laissées au village" (7). C'était le cas à Roure et encore plus à Valabres. Les déplacements saisonniers se poursuivent et même s'amplifient au XIV<sup>e</sup>. On descend dans les vallées, sur la côte pour travailler la terre, cueillir des olives, cueillir la fleur d'oranger dans la région grasse. Ceux de Roure vont même à Marseille pour y devenir laitiers alors que leurs voisins de Roubion mènent leurs moutons dans la Provence à Cuers, Cabasse et Draguignan, et leurs vaches autour de Grasse pour y vendre le lait.

## **II - LA POPULATION A PARTIR DU XIXE SIECLE**

Il est difficile d'avoir une idée précise de l'évolution démographique rouroise car il est quasiment impossible d'avancer des chiffres exacts de population avant 1848, date à laquelle nous trouvons le registre d'état des âmes puis les dénombremens. Les registres paroissiaux antérieurs permettent de compter les mariages, baptêmes, enterrements, mais ne précisent pas le nombre d'habitants. Les documents qui mentionnent des chiffres de population n'ont pas un but de recensement.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire qu'aux alentours de 1840 il y a environ 650 Rourois. L'enquête pour la visite de Monseigneur Galvano en 1837 fait état de 605 paroissiens (332 hommes, 273 femmes) à la paroisse Saint Laurent ne tenant pas compte des habitants de Valabres. Il y a donc une nette croissance de la population par un gain d'environ 200 personnes. L'étude des registres permet de voir que le village connaît au début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1840 un taux de fécondité jamais égalé avec une moyenne de plus de 20 naissances par an (20,75) tandis que la mortalité n'augmente que faiblement (moyenne 16,8). Le dynamisme démographique de la population est alors le plus grand et on célèbre entre 2 et 10 mariages par an (en moyenne 7,2). La différence des naissances et des décès pour la période 1750-1840 fait apparaître un excédent des naissances de plus de 150 personnes. A l'inverse de ce qui s'est passé aux siècles précédents ces Rourois restent au village ce qui implique de nouvelles ressources. Nous pouvons penser que cela correspond à des modifications dans les modes de cultures en particulier introduction de la luzerne qui va permettre d'éviter la jachère, culture de la pomme de terre.

C'est donc une période d'expansion démographique. C'est cette nostalgie d'un village vivant où mariages, baptêmes, enterrements réunissent les Rourois, en famille, où les cloches sonnent fréquemment, plus souvent joyeuses que tristes que nous avons retrouvé dans les récits. La communauté vit entre elle. Chaque famille reste au village et fait souche.

A partir de 1838, d'une manière discrète d'abord, le dynamisme démographique diminue. Il y a plus que 592 habitants en 1861 (8). C'est la natalité qui commence à décroître, il n'y a plus qu'une moyenne de 17 naissances par an de 1838 à 1860 et les départs des Rourois vers les villes augmentent très sensiblement.



Le 1er janvier 1848, le curé de Roure, Jean-Pierre Latil, établit le registre dit "Etat des Ames" et le tient à jour jusqu'en 1864. "Le livre d'état des âmes" (liber status animarum) est un des nombreux registres paroissiaux que le curé devait tenir mettre à jour et présenter à toute réquisition de l'autorité ecclésiastique. Relativement peu communs en France, ces documents n'en sont pas moins très intéressants. Le livre d'état des âmes est issu de la recommandation de l'apôtre de la Réforme Catholique, Charles Borromée (1538-1584). Le curé, pasteur d'âmes, se levait de connaître les brebis dont il avait la charge spirituelle. Pour ce faire, il lui fallait entreprendre le décompte dans un registre particulier de toutes les familles, quartier après quartier, maison après Maison. En tête de chaque rubrique figurait le nom du père de famille, son prénom, son surnom, quand il en portait un, ce qui était autrefois très fréquent... Suivaient dans l'ordre le nom de la mère et, selon leur âge, celui des enfants vivant sous le même toit (9).

Il y a à Roure en 1848 98 "feux" ou familles, dont l'importance varie entre 2 et 10 membres, avec une moyenne d'un peu plus de 6 : outre le père, la mère et les enfants, on note assez souvent la présence au foyer d'un gendre ou d'une bru et de petits enfants, et parfois de collatéraux du père ou de la mère. La population totale recensée est de 595 personnes, 300 du sexe masculin et 295 du sexe féminin, mais si l'on se réfère au lieu habituel de résidence, on constate que 37 personnes n'habitent pas réellement à Roure, ce qui ramène la population permanente du village à 558, répartis de façon exactement identique, 279 dans chaque sexe.

Les 37 migrants, 21 hommes et 16 femmes, résidant essentiellement à Marseille (12 hommes et 8 femmes) et à Toulon (6 hommes et 4 femmes). A cette époque Nice, qui n'est encore qu'une grosse bourgade sans activité importante, n'a attiré qu'un seul Rourois. Deux autres sont partis à Vallabres et les quatre derniers ont eu des destinées diverses : un à la Garde, un autre en France sans autre précision, le troisième en Afrique et personne ne semble savoir où se trouve le dernier ou plutôt la dernière, une femme dont la résidence est inconnue.

Les 98 foyers se partagent 23 patronymes différents, mais quatre d'entre eux sont extrêmement répandus puisqu'ils intéressent au total 57 familles. Chacun de ces patronymes doit correspondre à la multiplication des individus d'une même souche, originaire du village depuis des temps immémoriaux. Il existe 20 familles Blanc, 13 Mallet, 12 Faraut et 12 Clapier. De ce fait, les homonymies complètes sont fréquentes ; on trouve par exemple au début du XIXe siècle trois Antoine Clapier et aucun des trois n'a un second prénom ; on ne peut les distinguer que par leur surnom, respectivement Viola, Testo Bello (sic) et notre ancêtre, Proie ; mais, malgré les directives des autorités ecclésiastiques, le surnom, sans doute considéré comme péjoratif, n'est que rarement mentionné dans l'état des âmes et presque jamais dans les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures ; on ne le trouve de façon systématique que sur certains documents administratifs et en particulier dans les registres des impôts où il était impératif de distinguer les différents contribuables.

Les surnoms n'étaient pas choisis par les intéressés ni par leur famille, mais par la communauté. Certains étaient féroces, d'autres ironiques ; beaucoup nous semblent anodins, mais ils rappelaient souvent une particularité physique ou intellectuelle, ou encore un fait remarquable dont le sujet avait été le héros ou la victime. Chacun faisait semblant d'ignorer son surnom et les autres se gardaient bien de le prononcer en sa présence. "Quand je suis venue à Roure pour la première fois, nous dit Mme S. j'étais mariée. Un jour, en me promenant, j'ai rencontré la vieille Mme G. Nous avons causé et elle m'a demandé qui j'étais. Je le lui ai dit, mais comme je ne connaissais pas le père et le grand-père de mon mari qui étaient morts depuis longtemps, Mme G. n'arrivait pas à me situer. Alors je lui ai dit : " je suis la belle-fille de la Patiensa". Elle a été très étonnée que je lui dise ça, mais elle a compris tout de suite". Le surnom se transmettait souvent sur deux ou trois générations, jusqu'à ce qu'un descendant fasse à son tour parler de lui et reçoive lui-même un autre surnom.

D'autres patronymes sont un peu moins fréquents que les quatre principaux : il s'agit de Ber rand et Bres, portés chacun par 5 familles ; de Baylon, quatre de Maynard, d'Ajvara, de Richier et de Ramin, trois ; de Blanchi, de Ségur et Lobo, deux. Enf n, Astier, Bove, Buerc, Degioannis, Graglia, Robio, Rapuc, Ugo et Tornalier ne sont représentés chacun que par une seule famille.

La grande majorité des habitants de Roure y sont nés, mais 84 d'entre eux, 8 hommes et 26 femmes sont des "étrangers" ou des "étrangères" qui ont épousé des Rourois. En fait, la plupart de ces personnes sont originaires des villages ou des hameaux limitrophes : trois hommes viennent de Roubion, deux de Vallabres et les trois derniers respectivement de Molières, d'Ilonse et de Bagni di Vinadio. Les 26 femmes ont des origines plus variées mais viennent aussi pour la plupart des communes voisines : Isola, cinq ; Saint-Sauveur et Marie, quatre ; Vallabres, deux ; Ilonse, Valdeblore, Roubion, Roussillon, Saint-Etienne, Thiery, Guillaumes, San Brizio, Entraunes, Sipiéras, une chacun ; enfin, l'origine de la dernière n'est pas précisée. Il est remarquable de constater que les Rourois et les Rouroises se marient tous dans leur terroir ; aucun de ceux qui ont émigré de façon plus ou moins temporaire, et nous avons vu qu'ils étaient plusieurs dizaines, n'a ramené au pays un conjoint marseillais ou toulonnais. On constate donc une forte endogamie associée à une exogamie à courte distance. Au total, un foyer sur trois environ comprend parmi ses membres une personne née en dehors du village. On peut donc se demander si cette endogamie n'est pas génératrice de troubles dus à la consanguinité. Nous n'en avons pas trouvé des traces évidentes actuellement ni dans un passé récent, mais le registre de 1848 signale cependant un "innocent" et deux muets, pour expliquer sans doute qu'on ne les a pas admis à la communion, en raison de l'impossibilité où ils étaient de se confesser. Ces infirmités, qui concernent trois membres d'un petit village, peuvent difficilement s'expliquer par le hasard et ont probablement pour origine la consanguinité.

Grâce à l'état des âmes, on peut facilement établir la pyramide des âges (voir tableau) mais cette représentation de la population rouroise est malheureusement altérée par le fait que la date de naissance de 5 hommes et 26 femmes n'est pas portée sur le registre. Le curé Latil ne pouvait retrouver ces renseignements, car la plupart des personnes en question étaient nées à l'extérieur de la paroisse. Etant donné que les dates de naissance manquantes concernent essentiellement des femmes, la pyramide des âges est nettement plus large du côté des hommes. On peut cependant faire deux remarques :

- la population est jeune : 46 % des Rourois ont moins de 20 ans ; 5 % seulement dépassent 60 ans et personne n'atteint 79 ans.

- il existe des tranches d'âge manifestement peu fournies ; c'est notamment le cas des groupes de 10 à 15 ans et de 40 à 48 ans qui peuvent peut-être s'expliquer par des épidémies ayant touché, à certaines époques, une bonne partie de la population infantile.

Contrairement à ce que l'on constate actuellement, les veufs sont plus nombreux que les veuves (25 contre 17). Il devait en effet exister une mortalité féminine notable lors des nombreuses grossesses et des nombreux accouchements qui émaillaient la vie de toutes les femmes mariées. Les veufs se remarient plus souvent que les veuves (10 fois contre 3) car un homme avec de jeunes enfants à charge ne pouvait manifestement les élever qu'en leur procurant une seconde mère. On trouve même deux hommes et une femme veufs ou veuve pour la seconde fois. Une mère célibataire est signalée, elle vit seule avec son enfant.

La quasi-totalité des familles, 96 sur 98, a une activité essentiellement agricole et pastorale ; seules deux familles font exception : l'une est formée uniquement d'artisans, un cordonnier et trois tisserands ; l'autre est tout à fait marginale, constituée par deux mendiants et un muet. On peut ranger les 96 familles paysannes dans quatre rubriques : les paysans propriétaires, les plus nombreux, 80 familles ; les métayers, paysans non propriétaires de leur terre, 11 familles ; les journaliers, 3 familles ; les bergers, 2 familles.

Dans chaque groupe, il existe quelques foyers dans lesquels une ou deux personnes exercent à Roure une activité artisanale alors que le reste de la famille se consacre à l'agriculture. On rencontre ainsi au total 10 tisserands, 3 cordonniers et 2 menuisiers. Cette particularité, rare chez les paysans propriétaires est beaucoup plus fréquente chez les métayers. Dans le même ordre d'idée, on constate que la proportion des migrants est près de quatre fois plus forte dans les familles de métayers, de journaliers et de bergers que chez les propriétaires du sol, qui sont certainement beaucoup plus attachés à leur terre.

En dehors du curé, qui s'est comptabilisé avec ses ouailles, et d'un séminariste qui devait être maître d'école, on ne trouve aucun représentant du secteur tertiaire : pas de commerçant, de membres de professions libérales, d'administratifs ni de personnel de maison résidant à Roure. Le médecin est à Clans et le notaire, qui est en même temps secrétaire de mairie, à Saint-Sauveur ; aucune famille n'est assez riche pour avoir des domestiques ; il existait pourtant quelques commerçants (débit de boisson, épicerie tabac), un garde-champêtre et un cantonnier du canal, mais ces activités n'étaient que complémentaires.

Nous constatons une baisse de la population de 1838 à 1871 avec 592 habitants en 1861, 530 en 1866, 440 en 1871 et 1872 (212 femmes, 228 hommes). Le déclin démographique semble donc ici commencer très tôt alors que pour l'ensemble du pays niçois la règle générale semble être celle d'une croissance démographique qui se poursuit au-delà de 1860. "Le maximum démographique est placé entre le milieu du XIXe siècle et les années qui suivent immédiatement le rattachement à la France (10). Ici donc le maximum de population est atteint très tôt, dans le premier tiers du XIXe siècle.

La décroissance de la population à partir de 1840 se manifeste par le fléchissement de la natalité (15,6 naissances en moyenne au lieu de 20,75 dans la période précédente) ; la nuptialité est aussi en forte baisse (en moyenne 4.1 mariages par an au lieu de 7) ; le taux de mortalité est resté le même que pendant les décades antérieures (16,72 décès par an en moyenne). L'épidémie de variole qui sévit dans la région ne semble pas atteindre Roure. Le mouvement d'expatriation déjà amorcé s'accroît. Le village a incontestablement atteint, voire dépassé, son maximum de population ; eu égard les terres cultivables, les pâturages, il y a même surpopulation, dans un milieu agricole qui ne peut guère bénéficier de modifications technologiques. Les difficultés de la transhumance à cause de la réglementation ont peut-être aussi joué défavorablement.

"Jusqu'aux alentours de 1840, les excès de la douane paralysent le commerce de transhumance et la contrebande a lieu sur de petites quantités. La sévérité des règlements explique, parallèlement, les réactions des pâtres et des propriétaires de troupeaux et l'émigration des bergers du haut comté de Nue vers la Provence, par les Basses-Alpes, car en certaines années, ils ne peuvent réunir assez d'argent pour rentrer chez eux. Cette formule économique déficitaire explique enfin l'émigration des populations de la vallée de la Tinée et le déséquilibre des recensements sardes à la veille du rattachement du comté de Nice à la France (11).

Eu égard aux potentialités agro-pastorales on peut avancer que cette période est celle d'une surpopulation : les moindres lopins de terre sont cultivés, les litiges pour les troupeaux indiquent le surpâturage et les problèmes d'irrigation sont quotidiens. (Il est possible aussi que les terres donnent des signes d'épuisement. Quoi qu'il en soit, très vite, le mouvement de décroissance démographique est amorcé. Pourtant, il faut signaler une remontée de la population une dizaine d'années après le rattachement à la France. Il y a 478 habitants en 1876 (266 hommes et 212 femmes). Notons cette année-là la présence de 2 Italiens récemment implantés à Roure et d'un Autrichien. On constate déjà un vieillissement de la population par rapport à 1872. La tranche de 70 à 75 ans est passée de 5 à 8, les 75 à 80 ans ont augmenté de 5 à 7, le vieux Rourois de 80 à 85 ans était seul de son âge en 1872, il y en a maintenant 5 et deux hommes ont plus de 85 ans, âge qui n'était pas atteint en 1872. Il y a donc un gain de population de 13 personnes par vieillissement. L'augmentation globale de la population est en fait exclusivement masculine.

Le dénombrement de 1881 fixe la population à 536 : 300 hommes, 236 femmes - notons l'arrivée de 50 Italiens (45 hommes, 5 femmes). En 1886, d'après les statistiques départementales, il y a 504 habitants qui se décomposent comme suit : 415 nés à Roure, 71 dans une autre commune du département. 5 dans un autre département, 13 étrangers. Les étrangers habitant au village les années auparavant ne sont pas tous restés (25 sont partis), certains ont obtenu la nationalité française par mariage ou naturalisation

Il y a donc ici un fléchissement de la population à rencontre de ce qui se passe dans l'ensemble du pays.

Dans la France rurale, comme vient récemment de le montrer Eugène Weber, les mentalités, les parlars, les systèmes de mesure, les conditions matérielles restent médiévales en plein XIXe siècle. La modernisation n'a commencé qu'en 1880 grâce à l'école, au service militaire. Mais aussi souligne Weber, grâce au développement des moyens de communication et à l'impérialisme administratif, quasi-colonial, qui permet la construction de la France... malgré les Français. On imagine aisément la profondeur d'un tel traumatisme.

Ici il y eut certainement bouleversement des habitudes mais non gain de production agricole, donc perte du dynamisme de la société traditionnelle qui ne semble pas immédiatement perçu par les Rourois eux-mêmes. En effet, le conseil municipal du village qui a pourtant signé les rapports de dénombrement ne semble pas avoir enregistré la baisse de la population puisqu'un procès-verbal de 1898 note: "Roure compte 535 habitants et comprend un territoire de 4065 hectares".

### **III - POPULATION DEMOGRAPHIQUE AU XXe SIECLE**

En 1900, le Conseil municipal mentionne encore le chiffre de 535, déplore l'émigration et indique que malgré tout Roure garde le 13e rang sur les 48 communes de l'arrondissement de Puget-Théniers.

Un certain flottement se poursuit donc dans les chiffres, certains documents se contentent de présenter avec prudence une évaluation de la population. C'est le cas du tableau de la population publié par le CRDP (Le Haut-Pays des Alpes-Maritimes 1750-1914, document 24) qui pour Roure mentionne les chiffres suivants : 1822, 577 habitants ; 1906, 510 habitants ; 1911, 507 habitants ; 1931, 203 habitants ; 1975, 71 habitants qui le plus souvent ne correspondent pas à ceux des dénombrements.

Les dénombrements recensent la population présente au mois de décembre, malheureusement c'est la saison où les montagnards exercent volontiers un travail temporaire à l'extérieur. C'est pourquoi on peut les considérer comme légèrement inférieurs à la réalité. Toutes ces statistiques regroupent les résidents de Roure, Valabres et des écarts.

Le dénombrement de 1911 mentionne 473 habitants à Roure, celui de 1921 229 habitants, celui de 1926 222 habitants.

Le déficit entre 1911 et 1921 est souvent expliqué par la terrible hécatombe de la première guerre et pour les survivants par la propension à s'installer en ville et non au village de leurs ancêtres. Ces deux mouvements ont certes joué ici -29 morts- comme ailleurs, mais ils ont en fait aggraver un mouvement de déclin et de départ déjà commencé. Les registres indiquent la chute de la natalité, de 1860 à 1908, le chiffre annuel des naissances d'enfants vivants, à quelques exceptions près, dépasse la dizaine, de 1909 à 1915 les naissances se chiffrent de 3 à 6 en moyenne (4,9). Après les hostilités des Rourois sauvés de la guerre sont bien revenus au village puisqu'ils ont fait 8 enfants en 1920, 7 en 1921. Mais ce que l'on constate c'est qu'à partir de 1910 non seulement le nombre des mariages diminue, mais que le plus souvent les couples célèbrent leurs noces à Roure mais n'y restent pas. En 1910. deux Rouroises épousent des étrangers au village, un Rourois épouse une Marseillaise et tout le monde part. Il en est de même à Roure les années suivantes. Alors que précédemment, dans la période 1816-1860, les nouveaux couples demeuraient à Roure, les Rouroises qui épousaient des Roubionnais ou des Blavets préféraient demeurer dans leur village ensoleillé.

Les documents s'accordent pour avancer le chiffre de 203 personnes en 1931. Les procès-verbaux des différents conseils municipaux vont faire par la suite des estimations en hausse : 280 personnes en 1936, 220 en 1937, 247 en 1954.

Que l'on prenne les chiffres hauts ou les dénombrements bas, le mouvement de déclin démographique est net. Le nombre des feux ou maisons l'indique tout aussi bien que celui des habitants : 70 maisons, 94 ménages en 1911, 60 maisons, 63 ménages en 1921.

En 1962, il y a 143 habitants et 71 sont recensés en 1975.

Ce qui caractérise la période de l'après deuxième guerre mondiale c'est la chute, voire la disparition des naissances -de 1941 à 1971, la moyenne est inférieure à 1-, mais aussi la diminution des décès au village (moyenne 1,8 par an). Les enfants des Rourois naissent ailleurs, avec une fécondité en nette régression et les anciens vont aussi mourir ailleurs, le plus souvent chez leurs enfants (71 Rourois sont morts pendant cette période dont 20 loin du village). Les mariages subissent la même régression (1,24 par an). La célébration du mariage dans l'église Saint-Laurent semble retrouver actuellement un certain regain d'intérêt montrant l'attachement aux racines ancestrales de la part de jeunes qui n'ont pas vécu leur enfance ici, ou la valeur affective de l'implantation de certains nouveaux Rourois.

L'exode rural est donc ici fort ancien, explicable par l'accumulation de causes diverses. Les aspects négatifs : contraintes et difficultés de la vie agricole, baisse du revenu pastoral, éclatement de l'économie d'autosubsistance, nécessité accrue de se procurer de la monnaie, manque de disponibilité des terres cumulant avec l'attrait de la ville vue comme un havre de liberté, une possibilité d'anonymat épanouissant, un lieu scintillant de lumière et de modernité. La lente pénétration de l'économie monétaire de marché va insidieusement compromettre le modèle de vie de la commune et cela d'autant plus rapidement que le village a toujours connu ouverture et échange vers l'extérieur.

C'est la dynamique de la population que nous avons vu s'appauvrir siècle après siècle, année par année, comme nous le disait tristement une vieille amie rouroise : "Il n'y a plus de petits ici, on a perdu l'habitude de célébrer les baptêmes et les mariages, mais tout de même c'est une joie pour nous de voir revenir un vieil ami de jeunesse qui prend sa retraite et recommence une vie rouroise".

## CONCLUSION

La courbe démographique que l'on peut tracer, avec quelques imprécisions, montre bien que la population rouroise demeura quasiment étale pendant 4 siècles. C'est la longue période où l'homme s'est abandonné à sa nature pour la vie et pour la mort. Puis le village connut un rapide essor d'un peu moins d'un siècle (1750-1840) suivi d'un déclin très rapide puisqu'en 30 ans la population redescend à l'effectif de 1353 et ne cesse de décroître. La période de forte population, plus de 500 habitants, constitue donc un phénomène très restreint dans le temps, donnant le départ à une décrue qui ne s'est pas arrêtée.

Le chiffre de 450 Rourois semble donc avoir constitué un équilibre durable entre le milieu et les hommes. Ces siècles furent le temps de la vie agro-pastorale, de l'économie d'autosubsistance. C'est un mode de vie qui a prévalu des origines jusqu'au début du XIXe siècle.

Les futurologues pensent que nous assistons actuellement à l'écroulement du système de production industrielle qui a engendré la société urbaine et de masse. Le maître mot de l'avenir pour Alain Toffler (12) par exemple est "reconversion pas assistance" et il retrouve dans les priorités du monde de demain le "prosumerisme", produire soi-même ce que l'on consomme ; une réalité aussi antique que le potager familial, une pratique s'enracinant ici dans les siècles passés.

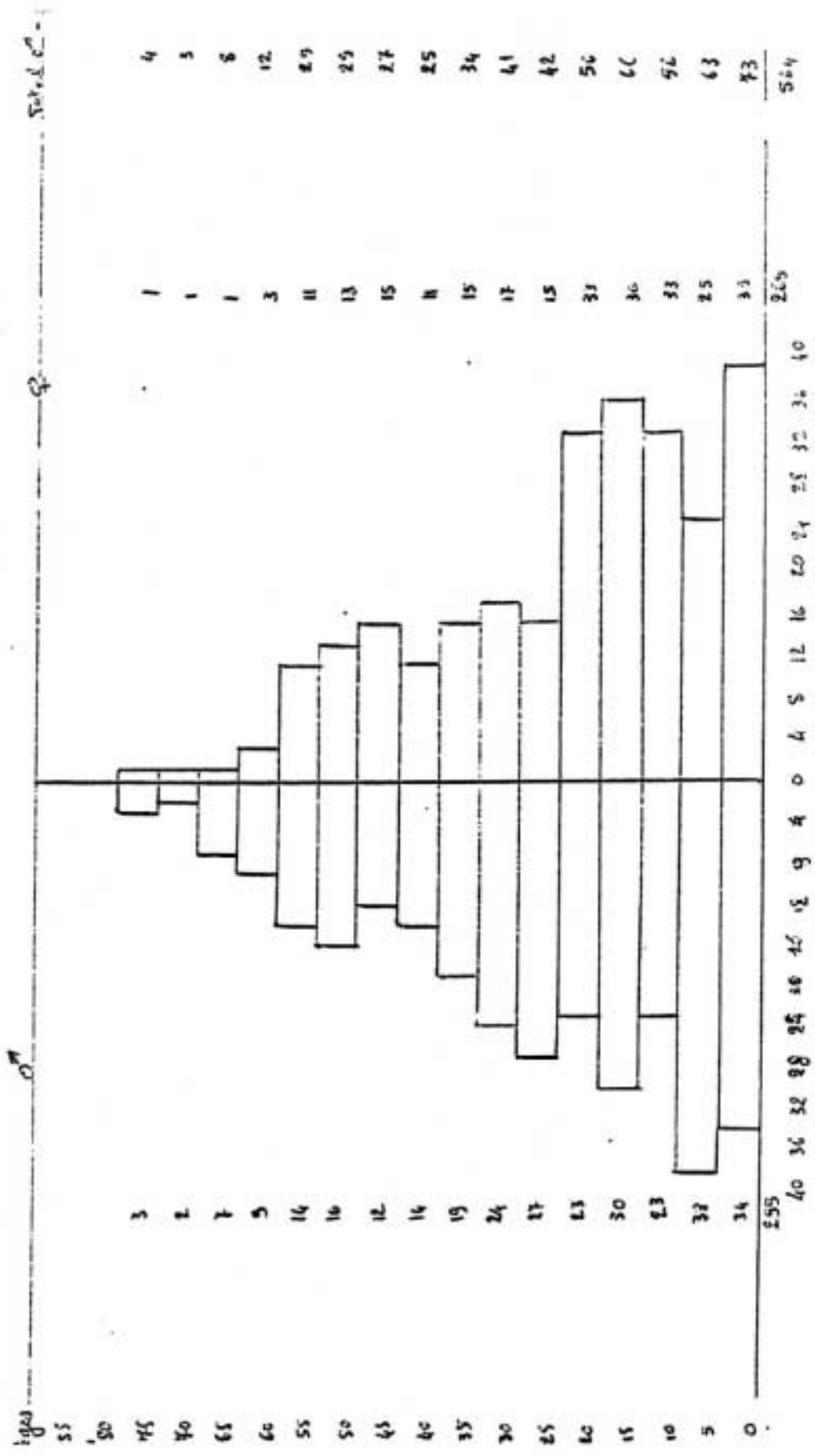
On voit parallèlement se dessiner l'émergence d'une société nouvelle retrouvant et renforçant le pouvoir de l'individu tout autant par crise des modèles sociaux actuels que par développement des technologies de pointe comme l'informatique.

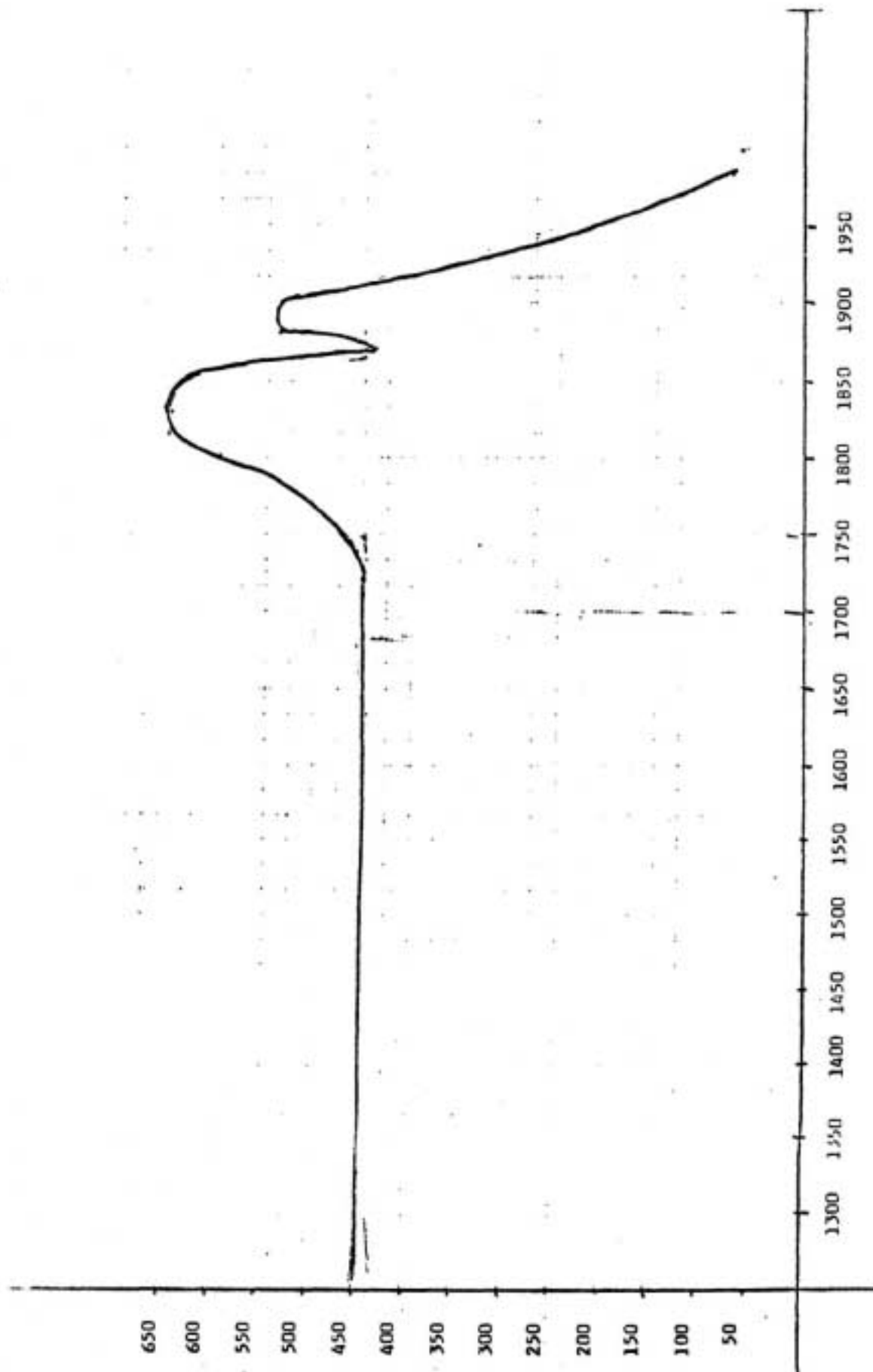
Ces deux orientations sont peut-être susceptibles de redonner un dynamisme démographique à des espaces ruraux qui, comme Roure, se sont peu à peu mis en somnolence.

## NOTES

- (1) Pierre BODARD, "Soixante quinze sites inédits ou peu connus du département des Alpes-Maritimes et le Haut Pays niçois sous l'empire romain et le haut Moyen-Age" in Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, tome XVIII et tome XXI.
- (2) Nous avons relevé dans les premiers registres rourois la présence des familles
- ARGENTINO
  - BLANC - BIANCHO - BIANQUI - BLANCHUS - BLANCA - BLANCHETTA
  - BA ILON - BAELO
  - BERTRAENA - BERTRANA - BERTRANETTO
  - BOVE - BOVI - BOVA
  - BRENA - BREZA
  - CLAPERIUS - CLAPERIO - CLAPIER
  - CAMARESSA - CAMAREZA
  - CASTEL - COSTEL
  - DAHONE - DAONE - DAONUS
  - DONADIENA - DONADIENUS
  - DARBANDJS
  - FORNIEROT - FORNIERO
  - GUAGLIONDO
  - ISOARDONE
  - NEBOIERA
  - MAINAROUS - MIGNARDO
  - PELLISONIUS - PELLISORIUS
  - PORTIA - PONTIS
  - PEGNETTA
  - PETENDA
- (3) Valabres est le hameau de Roure mais séparé du village par une falaise rocheuse.
- (5) Chiffre donné in Le Haut-Pays des Alpes-Maritimes 1750-1914, publication du CRDP de Nice, document 24.
- (6) Vincent PASCHETTA, Nice et sa région. 9e édition, Grenoble.
- (7) Edmond ROSSI, Les vallées du soleil. Ed. Laffont, 1982, pp. 180-182.
- (8) Chiffre unanimement cité par tous les auteurs.
- (9) Pierre BODARD, "La vie et la mort dans une petite communauté de la campagne niçoise : la démographie de Falicon au début du XVIIe siècle" in Recherches Régionales, n° 2, 1983, p. 107.
- (10) André COMPAN in Gérard COLETTA, Bergers de la Tfnée. Ed. L'Armourier, 1975, p. 100.
- (11) Paul GONNET "L'éco-système sylvo-pastoral". Communication au 108e congrès des Sociétés savantes, Grenoble, avril 1983,
- (12) Alain TOFFLER, Le choc du futur (1970), La troisième vague (1980), Les cartes du futur (1984).







**LE FRONT POPULAIRE DANS  
LES ALPES-MARITIMES  
1934-1938**

**par Michel BROT**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise effectué à la Faculté  
des Lettres de Nice sous la direction de M. Schor**

La vie politique des Alpes-Maritimes était marquée, début 1934, par un conservatisme profond et par la personnalisation des enjeux. Les 30 conseillers généraux appartenaient en quasi-totalité à la droite modérée, tout comme les maires des principales villes, à l'exception de Menton, radicale de 1932 à 1935, et de Grasse au radicalisme bien pâle. Deux personnalités bien enracinées émergeaient de la classe politique locale : le député et maire de Nice Jean Médecin, un modéré soutenu par les radicaux et qui s'appuyait sur un remarquable réseau de comités de quartiers, et le député républicain de gauche Léon Barety, président du Conseil général qui avait été sous-secrétaire d'Etat sous Tardieu. Le système de la "candidature exotique", où une bonne intendance assurait le succès du candidat qu'on ne disait pas encore parachuté, fonctionnait à plein, les députés de Cannes et de Menton ayant été élus de la sorte en 1932. Les Alpes-Maritimes comptaient alors quatre députés de droite et deux députés proches des radicaux bien que sans parti : Paul Deudon et Henry Torrès, élus sur des considérations plus locales et personnelles que vraiment politiques.

Les deux partis se réclamant du mouvement ouvrier, parti communiste et parti socialiste SFIO, occupaient une place marginale. Le premier avait obtenu aux élections de 1932 4,9 % des voix et pouvait compter sur 300 militants dans tout le département, malgré l'activité inlassable de ses responsables locaux comme l'instituteur Virgile Barel, malgré aussi l'appui apporté par les maigres syndicats unitaires et les organisations de masse amies comme l'ARAC. Le deuxième, aux effectifs encore plus squelettiques (200 adhérents en décembre 1933) n'avait recueilli que 2,1 % des suffrages en 1932 et souffrait de son absence de relais syndical comme de son recrutement largement intellectuel (beaucoup d'enseignants) qui lui donnait peu de prise sur la population. Alors que les communistes locaux appliquaient fidèlement la ligne de leur parti en attaquant sans ménagement les socialistes et les syndicats confédérés, la fédération SFIO des Alpes-Maritimes en revanche se singularisait par un gauchisme verbal à outrance qui ne tirait cependant guère à conséquence.

Contrairement aux partis, les syndicats ouvriers avaient des effectifs plus conséquents. Les syndicats qui allaient se regrouper dans la CGT nouvelle en 1936 comptaient en 1934 environ 10.000 adhérents, répartis en 8.000 dans l'union départementale confédérée (UDC), 1.500 dans l'union régionale unitaire (URU) et quelques centaines dans la section départementale de la fédération autonome des fonctionnaires. Les confédérés (affiliés à la CGT) recrutaient avant tout dans la fonction publique et parapublique : leurs syndicats les plus importants étaient ceux des instituteurs, des postiers, des municipaux, sans oublier le puissant syndicat des Tramways de Nice et du Littoral (TNL) qui comptait un millier de membres. Malgré l'appartenance socialiste de son secrétaire général, l'infirmier Henri Ferro, l'UDC restait indépendante de la SFIO et parmi ses dirigeants figuraient aussi bien des syndicalistes d'extrême gauche proches de la revue "La Révolution prolétarienne" que des réformistes en bons termes avec Henry Torrès et Jean Medecin.

Les syndicats unitaires, eux, se trouvaient en perte de vitesse depuis le début de la décennie ; ils avaient perdu le contrôle de la Bourse du Travail de Nice en juillet 1933 et n'avaient d'union locale qu'à Nice et à Cannes. L'URU avait un recrutement plus ouvrier et surtout moins "fonctionnaire" que l'UDC, les plus gros syndicats unitaires étant ceux des cheminots, des employés du gaz, du bâtiment et des PTT ; tous leurs dirigeants appartenaient au parti communiste dont ils savaient les mots d'ordre sans états d'âme.

## **La genèse du Front Populaire. Janvier 1934-mars 1936**

Les forces de gauche se sont rassemblées une première fois à Nice dès avant le 6 février ; le 29 janvier 1934, une importante manifestation de fonctionnaires tourna à l'émeute sur l'avenue de la Victoire à Nice, suite à des maladresses policières ; confédérés et unitaires se heurtèrent ensemble aux forces de l'ordre et protestèrent contre l'arrestation de sept jeunes communistes le lendemain.

S'il n'y eut rien de bien menaçant localement le 6 février, la journée du 12 février 1934 fut par contre marquée par une riposte vigoureuse du mouvement ouvrier. Comme dans toute la France des défilés communs eurent lieu à Nice, Cannes, Grasse, Menton et même Villefranche ; avec 8.000 manifestants Nice se tenait dans la moyenne des villes françaises par rapport à sa population, et la grève fut largement suivie par les fonctionnaires et les employés des services publics. Ce jour-là des orateurs confédérés et unitaires se côtoyèrent sur les mêmes tribunes et dans les chemins de fer du PLM comme dans l'enseignement les deux syndicats rivaux publièrent des appels communs à manifester.

La période de février à juin 1934 fut marquée par une véritable valse-hésitation entre les deux tendances du mouvement ouvrier. Les communistes n'adoucissaient aucunement leur polémique anti-socialiste, allant jusqu'à imprimer des tracts exclusivement consacrés à la dénonciation de la "trahison des chefs social-démocrates". Le 11 juin encore à Nice, une réunion socialiste franco-italienne en hommage à Matteotti se termina par un échange de horions entre communistes et socialistes.

Mais les militants de base des deux tendances poussaient à l'entente. Dès le 19 février un premier accord était signé à Nice entre communistes et socialistes ; il apparaît cependant, malgré les dires de Virgile Barel qui le présente comme un accord précurseur du pacte national d'unité d'action du 27 juillet, qu'il ne s'agissait que d'un accord dit de "front unique" signé par des militants socialistes qui passaient sous les fourches caudines du PC ; il ne fut d'ailleurs pas appliqué.

En revanche, un "comité de vigilance antifasciste" se constitua à Nice le 31 mars. Il réunissait communistes, socialistes, unitaires et confédérés ainsi que leurs organisations de masse respectives ; il connaissait de fréquentes dissensions internes mais put néanmoins organiser plusieurs manifestations contre la venue de personnalités "factieuses" sur la Côte d'Azur : le 27 avril pour une réunion donnée par Philippe Henriot ; les 13 et 14 juin lors d'une tournée de propagande du colonel de La Rocque à Nice et à Cannes ; le 28 juin pour une conférence d'Action Française à Nice. A chaque fois de violentes bagarres éclataient entre les manifestants de gauche et les "fascistes" ou les forces de l'ordre. Des comités antifascistes nourrissant les deux tendances apparurent également dès le mois de mars à Cannel où il comprenait également les jeunesses radicales, à Menton où un "comité intersyndical contre le fascisme" fut mis sur pied, et sans doute aussi à Antibes et à Vallauris.

L'impulsion en faveur de l'unité vint surtout du syndicalisme : ainsi le secrétaire départemental de la fédération autonome des fonctionnaires Jacques Pruja, sympathisant communiste et dirigeant local du comité Amsterdam-Meyei, tentait-il de concilier les positions antagonistes des confédérés et des unitaires ; le cheminot unitaire et anarchiste Jean Braman animait un "comité de lutte et d'unité d'action des cheminots PLM de Nice" ; les instituteurs confédérés Giauffret et Felce poussaient l'UDC à tout faire pour réaliser l'unité syndicale. Le premier mai 1934 les syndicalistes de toutes tendances défilèrent ensemble à Nice, grâce à l'intervention pressante d'Alexandre Coste secrétaire général du syndicat confédéré des TNL, en faveur de l'unité.

A partir du mois de juillet 1934, la politique d'unité d'action étant adoptée officiellement par les deux partis communiste et socialiste, aucune dissension grave ne fut enregistrée dans les Alpes-Maritimes. C'est ainsi que dès le 19 juillet, la fédération socialiste et la région communiste tinrent un meeting commun à Nice. Et toute la gauche protesta énergiquement contre l'agression dont furent victimes Virgile Barel et les syndicalistes Braman et Felce en allant porter la contradiction à un meeting xénophobe organisé par la ligue "Pour une France propre - La France aux Français", le 3 novembre à la salle Bréa à Nice.

Au mois de janvier 1935 les deux partis ouvriers se dotèrent enfin chacun d'un bon instrument de propagande : le PC fit paraître un hebdomadaire, "Le Cri des Travailleurs des Alpes-Maritimes", et la SFIO un bimensuel, "l'Alerte", qui allait devenir hebdomadaire. Rédigés et vendus par des militants bénévoles, ces journaux étaient faiblement diffusés au début mais contribuèrent à populariser les thèmes de la bataille de ce qui allait devenir le Front Populaire. On relève cependant, cette année-là, quelques piques entre socialistes et communistes, comme en mai-juin 1935 lorsque l'Alerte critiqua la déclaration Laval-Staline ; de leur côté les radicaux étaient attaqués sans ménagement par les deux organes "révolutionnaires".

A la fin de 1935 le PC et la SFIO avaient triplé leurs effectifs par rapport à la fin de 1933. Deux consultations électorales, en octobre 1934 et en mai 1935, montrèrent qu'ils progressaient considérablement dans le corps électoral mais sans parvenir à entamer l'hégémonie de la droite. Les élections cantonales des 7 et 14 octobre 1934 constituèrent un succès pour le parti communiste qui recueillait 16,5 % des suffrages exprimés dans les 16 cantons où il était en lice ; il manqua de peu faire élire Virgile Barel qui recueillit 42 % des voix au ballottage dans le populaire deuxième canton de Nice. Le parti socialiste, lui, n'avait présenté que quatre candidats, dont Louis Euzière qui fut élu au 2<sup>e</sup> tour conseiller d'arrondissement de Bar-sur-Loup. Mais les assemblées du département restaient dans des mains modérées, et à la fin de 1935 seuls 2 conseillers généraux sur 30 se réclamaient du Front Populaire.

Les élections municipales des 5 et 12 mai 1935 virent des socialistes et des communistes entrer dans les conseils municipaux de quelques villages du pays grassois ; cependant les deux partis n'augmentaient pas, dans la plupart des communes, leurs scores de 1934. Les socialistes n'obtinrent que 4 % des voix à Nice (liste Fabiani) où Jean Médecin fut largement réélu, et 11 % à Cannes en bénéficiant de la personnalité de leur tête de liste, le docteur Picaud, d'ailleurs sans parti. Les communistes recueillirent 14 % des voix à Nice où ils étaient menés par Virgile Barel et 7 % à Cannes. Quant aux radicaux, ils devaient abandonner Menton à la droite et conserver Grasse en s'alliant à la SFIO locale. Cette alliance de type cartelliste dans la cité des parfums, comme le refus communiste d'une liste unique PC-SFIO à Nice, provoqua une mésentente passagère entre les deux partis ouvriers.

Pendant ce temps les organisations syndicales des Alpes-Maritimes s'acheminaient vers la réunification. Dès le 5 juillet 1934 confédérés et unitaires de Cannes décidèrent de gérer ensemble leur Bourse du Travail ; le même mois les postiers confédérés, unitaires et autonomes formèrent un " cartel départemental des PTT " ; le 4 août les délégués au congrès du syndicat national des instituteurs (CGT) tenu à Nice réclamèrent l'unité syndicale immédiate ; le 24 novembre, plus d'un an avant la réunification confédérale, les syndicats confédéré et unitaire des cheminots de Nice fusionnaient, bientôt imités par ceux de Cannes et de Menton. Le 20 décembre 1934 enfin, l'UDC et l'URU signèrent un accord solennel par où elles s'engageaient à coopérer étroitement sur le plan départemental et à "travailler à la reconstitution d'une seule CGT en France". En toutes occasions le ton des échanges entre confédérés et unitaires restait fraternel, et chaque réunion publique organisée par l'une des confédérations comprenait un délégué de l'autre tendance.

Il reste qu'avant juin 1936 les conflits sociaux de la région se concluaient avec un bonheur inégal pour les travailleurs : c'est ainsi qu'après une longue grève, du 13 au 26 octobre 1934, les employés des TNL purent obtenir la réintégration de 27 camarades licenciés ; le taux de syndicalisation était très élevé chez les tramotins et la solidarité ouvrière avait joué à plein. A l'inverse la grève des facteurs de Nice le 18 avril 1935 se solda par un échec complet et des sanctions furent prises contre les grévistes.

L'été 1935 marqua une nouvelle étape dans la construction du Front Populaire : le 18 juin se constitua un "comité d'unité d'action antifasciste des Alpes-Maritimes", qui rassemblait toute la gauche politique et syndicale à l'exception des radicaux et qui s'employa à préparer l'importante journée du 14 juillet 1935. Ce jour-là d'importantes manifestations eurent lieu à Nice et à Cannes ; celle de Nice rassembla 10.000 personnes d'après les organisateurs et culmina, comme à Paris, par la lecture du serment solennel du Rassemblement Populaire. On notait cependant l'absence des radicaux niçois qui ne voulaient pas se compromettre avec l'extrême gauche.

A partir du mois de septembre on vit de nombreux élus de tendance centre-gauche adhérer au Front Populaire, les plus notoires étant le député de Menton Henry Torrès et le député de Nice Paul Deudon, dont le ralliement se concrétisa par un grand meeting tenu à Nice le 29 septembre sous la présidence de Virgile Barel. Mentionnons encore le conseiller général de Roquestéron Georges Salvago et un personnage étonnant, Georges Bramardi, ancien conseiller d'arrondissement de Nice qui, après avoir manifesté des sentiments nettement "factieux" et antisémites le 6 février 1934, en était arrivé à mettre sa petite feuille périodique "Nice-Journal" au service du Front Populaire et de sa composante la plus extrême, le parti communiste.

La fédération radicale des Alpes-Maritimes faisait contraste avec les personnalités susnommées par la grande méfiance qu'elle manifestait envers un Rassemblement Populaire auquel les instances nationales du parti valoisien avaient pourtant adhéré. Ses responsables refusaient le plus souvent d'être représentés dans les réunions et les comités de Front Populaire ; seules les jeunesses radicales-socialistes et certains comités radicaux (Menton, Antibes, Cagnes) faisaient exception à la règle.

Paradoxalement, alors que les communistes accueillaienent Deudon, Torrès et leurs amis à bras ouverts, les socialistes se montraient hostiles à cet élargissement du Rassemblement Populaire. La fédération SFIO et l'Alerte, alors rédigée par le très gauchiste Thurotte, invoquaient la nécessité de préserver le caractère "révolutionnaire" du Front Populaire et n'avaient pas de mots assez durs pour le parti radical et les "politiciens bourgeois" du département.

Malgré ces vicissitudes le Front Populaire parfaisait son implantation. Des sections locales de la Fédération des Officiers de Réserve Républicains et du Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes se constituèrent ; on vit fleurir dans les villages, les villes et même les quartiers une multitude de comités locaux de Front Populaire qui ne devaient réunir en principe que les délégués des organisations adhérentes mais qui acceptaient souvent les adhésions individuelles, nourrissant la crainte des socialistes d'un noyautage par le PC. Et de fait, les secrétaires de ces comités étaient très souvent communistes ; le comité départemental de Front Populaire mis sur pied à l'automne 1935 eut pour premier secrétaire général le fonctionnaire communiste Jacques Pouja, auquel succéda en novembre son camarade de parti Paul Laroche quand il fut déplacé en Vendée pour son action syndicale. Cette affaire de répression, comme les tracasseries administratives subies à Vence par le pédagogue communiste Fre.net au début de 1936, contribua à mobiliser et à cimenter le Front Populaire. L'agitation d'extrême droite également : en effet, l'automne et l'hiver 1935-1936 virent les Croix-de-Feu effectuer des grands rassemblements motorisés sur la Côte d'Azur ; des bagarres éclataient entre vendeurs de journaux opposés ; la guerre d'Ethiopie amena les autorités fascistes transalpines à faire une propagande voyante parmi la nombreuse population italienne du département.

Dans le même temps une réunification syndicale avait enfin abouti. Les différents syndicats confédérés et unitaires locaux fusionnèrent entre septembre et décembre 1935, en répartissant soigneusement leurs postes de responsabilité entre militants des deux tendances. Les confédérés étaient presque partout majoritaires ; au début de 1936 les effectifs de la nouvelle CCT étaient estimés à entre 9 000 et 12.000 adhérents dans le département. La réunification fut couronnée par le congrès constitutif de la nouvelle union départementale CGT (UD-CGT) des Alpes-Maritimes, tenu le 22 décembre 1935 à Nice. Les délégués votèrent par une faible marge l'interdiction du cumul des mandats politiques et syndicaux, c'est-à-dire en faveur des propositions ex-confédérées ; de même la commission administrative de l'UD comprenait deux tiers d'ex-confédérés, et son bureau trois ex-confédérés dont le secrétaire général Henri Ferro, deux ex-unitaires et un ex-autonome. Aussi les communistes marquèrent-ils quelque mauvaise humeur.

Parallèlement aux syndicats ouvriers, l'union départementale des syndicats de paysans travailleurs, dirigée par l'horticulteur communiste vençois Dean Laurenti, se développait-elle aussi, essentiellement dans l'arrondissement de Grasse. La mévente des fleurs à parfums aidant, elle réussit à former avec d'autres organisations agricoles plus modérées un "comité d'unité d'action paysanne", sorte de Front Populaire paysan qui organisa des meetings de protestation fin 1935 et début 1936.



## Les élections législatives avril-mai 1936

La préparation des élections législatives des 26 avril et 3 mai domina le début de 1936. Les Alpes-Maritimes étaient alors partagées en six circonscriptions électorales. Dans la première de Nice (quartiers ouest de la ville) le député sortant Jean Médecin était solidement implanté et n'avait que des adversaires de principe, le communiste Robini et le socialiste Jean-Jacquot. Les radicaux n'avaient présenté personne. Même cas de figure dans la deuxième circonscription de Nice (Nice-centre et "arrière-pays jusqu'à Saint-Etienne de Tinée et Puget-Théniers) où le député modéré Léon Baréty n'était guère inquiet par les candidatures de Pruja (PC) et de Mathieu (SFIO). Dans la troisième circonscription de Nice en revanche (quartiers est de la ville), la lutte promettait d'être chaude entre le sortant radicalisant Paul Deudon, le communiste Virgile Barel et le modéré Vidal-Revel, poussé par la mairie. La SFIO s'était effacée derrière Barel dès le 1er tour. Autre point chaud, la quatrième circonscription de Nice (le littoral de Villefranche à Menton et son arrière-pays jusqu'à Saint-Martin-Vésubie) où la droite avait misé sur un riche "parachuté", Jean Hennessy, pour reprendre le siège du radicalisant Henry Torrès ; les candidats communiste, Laroche, et socialiste, Salabelle, faisaient de la figuration. Dans la première circonscription de Grasse (Cagnes, Grasse et l'arrière-pays) le député modéré René Fayssat tentait de défendre son siège contre l'apparenté radical Jonas (union socialiste et républicaine), le socialiste Gras et le communiste François. Enfin, la plus grande confusion régnait dans la deuxième circonscription de Grasse (Cannes-Antibes) où le sortant modéré Louis-Dreyfus s'était retiré peu avant le scrutin : la droite allait à la bataille en ordre dispersé, présentant un Croix-de-Feu, le colonel Thierry, et un modéré, Menier, sans compter Jean Pierre, un candidat localiste de tendance radicale anti-Front Populaire, ce qui laissait leurs chances aux communistes Pourtalet, au socialiste Garino et au radical orthodoxe Cayatte.

La campagne électorale de la droite ne manquait pas de moyens. Elle pouvait compter sur la plupart des élus locaux et notamment sur la municipalité de Nice, ainsi que sur l'appui discret de l'évêché ; une multitude de périodiques départementaux ou locaux (nous en avons recensé 14) appelait à voter pour ses candidats. Elle disposait surtout du soutien sans faille du principal quotidien local, L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est. L'argumentation de ce journal tenait essentiellement en de très courts textes encadrés, en fait de simples slogans qui martelaient de façon répétitive les catastrophes qu'allait entraîner la victoire du "Front Commun", c'est à dire du Front Populaire entièrement assimilé au communisme soviétique. Le thème du tourisme en danger en cas de victoire "rouge" revenait également constamment. Quoi qu'il en fût cette campagne fondée sur la peur et, litote, l'exagérât" n'eut pas le succès escompté.

Le style de la droite variait considérablement selon les circonscriptions. Médecin et Baréty firent une campagne de notables, sans agressivité et centrée sur leurs réalisations locales. Plus militants, Vidal-Revel, Fayssat et surtout Hennessy attaquaient violemment le Front Populaire ; le dernier nommé prenait la défense de l'Italie fasciste dans l'affaire des sanctions et proposait une réforme constitutionnelle que n'auraient pas désavouée les ligues. A Cannes-Antibes la droite était minée par ses dissensions internes : Menier se retira sans désistement après le 1er tour mai" Thierry dut alors compter avec un autre concurrent modéré, Lillaz, qui devant lui aussi se retirer in extremis après avoir mené une guerre d'affiches contre lui, ainsi qu'avec le "centriste" Jean-Pierre qui se maintenait, au risque de faire passer le candidat du Front Populaire.

Les quatre candidats radicaux ou assimilés ne menaient pas de campagne coordonnée au pi in départemental. Cayatte, le seul à être membre du parti valoisien, devait surmonter le handicap de son parachutage à Cannes-Antibes. Le riche antiquaire parisien Jonas avait le même problème à Grasse mais bénéficiait du soutien actif de beaucoup d'élus locaux influents et "récupérait" ainsi la clientèle de Jean Ossola, député radical mort en 1932. Deudon, à Nice, devait disputer les voix ouvrières de sa circonscription à Barel et se trouvait donc sur la défensive, invoquant souvent le Front Populaire mais mettant l'accent sur ce qui le séparait des communistes. Enfin, le député de Menton Torrès, avocat connu et brillant orateur, se comportait dès le 1er tour comme le champion du Front Populaire, attaquant sans relâche le "fascisme" et "l'argent" personnifiés par son adversaire Hennessy.

Fidèle à son attitude passée, la fédération radicale évitait au maximum de prendre position pour les candidats de sa famille politique qui jouaient le jeu du Front Populaire : les deux motions fédérales votées pendant la durée de la campagne restaient dans un flou admirable et parvenaient à ne citer le nom "d'aucun candidat. Des élus radicaux faisaient d'ailleurs ouvertement campagne pour des candidats modérés.

Le Petit Niçois, quotidien radical, maintenait lui aussi ses distances avec le Front Populaire jusqu'au 1er tour : il soutenait bien les candidats radicaux et en particulier Torres et Jonas, mais Baretty et Médecin pouvaient également compter sur lui ; ses éditoriaux de la veille du scrutin recommandaient prudemment le vote à gauche mais sans citer de noms et sans mentionner le Front Populaire. Cependant la polarisation du scrutin de ballottage l'obligea à choisir son camp et la veille du 2e tour Le Petit Niçois appela nommément à voter pour les candidats de Front Populaire, y compris les deux communistes.

La campagne socialiste souffrait de son manque de moyens et d'une certaine maladresse dans l'exécution. La SFIO ne pouvait compter que sur son bimensuel l'Alerte, faiblement diffusé, qui menait des attaques en règle contre ses adversaires de droite et même les radicaux mais épargnait les communistes, faisant campagne pour Barel à Nice III dès le 1er tour. Les professions de foi des candidats socialistes en restaient aux thèmes nationaux du parti et ne s'arrêtaient guère aux questions locales.

A l'inverse, le parti communiste frappait les observateurs par le dynamisme et l'efficacité de sa propagande. Son principal support, Le Cri des Travailleurs, tirait à 10.000 exemplaires ; ses nombreuses affiches étaient fort bien faites et ses réunions électorales bien suivies. Outre ses thèmes de campagne nationaux, le PC attaquait le "fascisme local" et, seul de tous les partis, avait publié un programme régional où la défense de l'horticulture, du petit commerce et du tourisme tenait une place de choix : c'est qu'il dirigeait aussi sa propagande vers les classes moyennes.

La campagne électorale de 1936 fut l'une des plus ardentes que le département eût connue ; on ne lésina pas sur les méthodes douteuses. Le Front Populaire dénonçait sans relâche la corruption électorale dont se seraient rendus coupables les candidats de droite Hennessy, Vidal-Revel et Fayssat, qui en retour accusaient Torrès et Jonas des mêmes méfaits ; comme toujours en pareil cas l'accusation est invérifiable mais de multiples témoignages d'horizons divers l'attestent, si bien qu'on peut la considérer comme largement fondée. Les attaques personnelles les plus grossières n'épargnaient personne. Contre les candidats parachutés on flattait le chauvinisme local ; le passé politique des candidats, leur conduite à la guerre de 1914, leur profession, leur état civil, voire leurs particularités physiques fournissaient autant d'armes à leurs adversaires.

Contre deux candidats juifs, les radicaux Torrès et Jonas. la droite n'hésitait pas à faire vibrer la corde antisémite. Hennessy appelait par voie d'affiches à "barrer la route au youtrou rouge". L'Eclaireur de Nice, le plus grand quotidien local, faisait remarquer qu'Edouard Jonas était de "race sémite". Le député Fayssat faisait de l'argument son principal cheval de bataille, allant jusqu'à publier des extraits du Protocole de Sages de Sion dans son journal électoral, mettant en garde les Grassois contre "les deux cents tribus juives" et le "juif Jonas" qu'une caricature représentait à la manière de Sturmer. On ne trouvait guère que le Petit Niçois pour s'élever contre cet antisémitisme, lequel, il convient de le souligner, était le fait de la droite classique autant et plus que de l'extrême droite.

Les résultats du 1er tour, le 26 avril, marquèrent une progression spectaculaire du parti communiste, une chute sévère des suffrages radicaux et des pertes limitées de la droite qui restait globalement majoritaire. Seuls Médecin et Baréty étaient élus au 1er tour, avec plus de 60 % des voix à Nice I et II ; dans ces deux circonscriptions les candidats communistes arrivaient en deuxième position avec le quart des suffrages, loin devant les socialistes qui n'en recueillaient respectivement que 11 % et 8 %. A Nice III le duel à gauche Barel-Deudon tournait à l'avantage du communiste qui avec 34 % des voix était bien placé pour le 2e tour, compte tenu des 25 % de Deudon qui se désistait pour lui. Vidal-Revel n'en obtenait que 40 % • En revanche les radicaux arrivaient en tête de la gauche à Nice IV avec Torrès et à Grasse I avec Jonas : le premier recueillait 35 % des voix mais, le communiste et le socialiste n'en ayant obtenu respectivement que 12 % et 2 %, il était en ballottage difficile face au droitier Hennessy qui avait manqué de peu l'élection dès le 1er tour avec 48,7 % des suffrages. A Grasse I les voix de gauche se répartissaient presque également entre Jonas qui devenait candidat unique du Front Populaire avec 21 % des voix, le communiste François qui en obtenait 18 % et le socialiste Gras qui en recueillait 16 % ; le député sortant Fayssat était menacé avec 43 % des voix. Le Croix-de-Feu Thierry arrivait en tête à Grasse II avec 21 % des suffrages, suivi par Menier avec 18 %. A gauche, c'était le communiste Pourtalet qui, avec 17,4 % des voix, allait porter les couleurs du Front Populaire, distançant de peu Garino (SFIO) qui en recueillait 16,7 %. Le radical de gauche Cayatte et le centriste Jeanpierre n'eurent guère de succès avec 11 % des voix chacun.

Dans chacune des quatre circonscriptions en ballottage les désistements laissaient aux prises les deux candidats les plus favorisés de chaque camp ; seul le maintien de Jean-Pierre à Grasse II provoqua une triangulaire. Le Front Populaire mena une campagne unitaire et coordonnée pour le 2e tour autour de son mot d'ordre "Le Pain, la Paix, la Liberté", organisant de vastes meetings où chaque parti était représenté. C est alors que la tension fut à son comble et que les coups bas furent les plus nombreux de part et d'autre.

Le scrutin de ballottage, le 3 mai, vit le Front Populaire l'emporter dans trois circonscriptions : à Nice III où Barel l'emportait de haute lutte avec 51 % des voix contre Vidal-Revel, à Grasse I où Jonas faisait le même score contre Fayssat, et à Grasse II où Pourtalet, à la surprise générale, était élu contre Thierry à la majorité relative, avec 47,7 % des voix et donc grâce au maintien de Jean-Pierre. Hennessy en revanche parvenait à arracher le siège de Nice IV à Torrès, recueillant 52 % des voix. Partout le Front Populaire enregistrait un certain déchet par rapport au total des voix de gauche du 1er tour, sauf à Grasse II où Pourtalet prenait même des voix à Jean-Pierre. La représentation parlementaire des Alpes-Maritimes subissait donc un profond changement, avec quatre nouveaux élus sur six ; en particulier, l'élection des deux communistes Barel et Pourtalet sur la Côte d'Azur eut un retentissement national.

Le Front Populaire, qui comptait au lendemain du scrutin trois députés sur six, restait toutefois minoritaire en voix dans le département, n'en ayant recueilli que 45,4 % au 1er tour et 43,9 % au tour décisif, en nette progression il est vrai par rapport au total des voix de gauche de 1932. Il restait également minoritaire dans les plus grandes villes telles que Nice, Cannes, Antibes, Menton, et ne l'emportait que dans 9 cantons sur 30, principalement ceux du pays grassois et des vallées des Paillons.

Le Parti communiste était sans conteste le grand vainqueur du scrutin avec 21,9 % des voix : il faisait plus que quadrupler son résultat de 1932 et confirmait sa place de premier parti du Front Populaire. Alors qu'auparavant il était surtout implanté dans l'arrondissement de Grasse, il essaimait dans le comté de Nice ; il obtenait ses meilleurs scores dans les cantons ruraux de l'Escarène, Roquestéron, Puget-Thénières, ainsi que dans ses fiefs ouvriers de Nice (28,5 % sur l'ensemble de la ville, et 36,2 % dans le populaire deuxième canton) et de Vallauris. Très souvent, le vote radical de 1932 s'était mué en vote communiste en 1936, mais il est certain que le PC avait aussi recruté jusque dans les rangs de la droite.

Le Parti socialiste progressait considérablement lui aussi, passant de 2,1 % des voix du département en 1932 à 9,1 % en 1936, voire un peu plus de 10 % si l'on tient compte de l'absence de la SFIO à Nice III. Ce résultat encourageant mais encore modeste reléguait les socialistes à la dernière place au sein du Front Populaire, et nulle part leurs candidats n'avaient pu franchir le cap du 1er tour. Contrairement à l'électorat communiste, celui de la SFIO était très localisé, concentré dans l'ouest de l'arrondissement de Grasse, c'est-à-dire dans les cantons ruraux du pays grassois et dans les villes de Cannes et de Grasse ; à l'opposé le comté de Nice et singulièrement le pays mentonnais restaient des terres de mission, à l'exception de la Haute-Vésubie où le parti socialiste réalisait le score honorable de 15 % des voix environ.

Le radicalisme, lui, était le seul vrai perdant du scrutin puisqu'il perdait la moitié de ses voix de 1932, ne recueillant plus dans les Alpes-Maritimes que 14,4 % des voix contre 31,3 %, et passant même en dessous de sa moyenne nationale. La chute était particulièrement sévère à Nice III où Deudon ne retrouvait pas la moitié de ses voix de 1932, et dans la ville de Grasse, vieux fief radical où symboliquement, Jonas se trouvait distancé par ses deux alliés de gauche, Torrès en revanche résistait mieux, et dépassait encore les 40 % dans les villes de Menton et de Beausoleil. Les forces radicales se repliaient donc dans la quatrième circonscription de Nice, à l'est du département, ainsi que dans l'est de l'arrondissement de Grasse et notamment dans le canton de Cagnes.

Les candidats de droite, y compris le centriste Jean-Pierre à Cannes-Antibes, avaient obtenu 52,1 % des suffrages au 1er tour : ils restaient donc majoritaires, même s'ils reculaient par rapport à 1932 où les candidats modérés avaient obtenu 60,1 % des voix. Mais ce recul n'était pas généralisé : c'est ainsi que la droite avait progressé dans plusieurs cantons de la quatrième circonscription de Nice, celle qu'elle avait pu reprendre à la gauche, à rencontre de la tendance nationale; Baréty avait également amélioré son score à Nice II, à la faveur de la disparition du candidat radical de 1932. Le haut-pays niçois (ancien arrondissement de Puget-Thénières), le littoral de Villefranche à Menton, les villes de Cannes et de Nice (et surtout ses quartiers ouest qui avaient élu Jean Médecin) dessinaient les zones de force de la droite.

## **Le Front Populaire triomphant mai-août 1936**

C'est au printemps et à l'été 1936 qu'on situe généralement l'apogée du Front Populaire, les Alpes-Maritimes ne font pas exception à la règle. Ce fut alors, nous disent tous les témoignages, le temps de la joie : ces quelques mois virent se multiplier cortèges et fêtes populaires organisés par les vainqueurs des élections. Ainsi le 3 mai au soir, quand 20.000 Niçois descendirent dans la rue fêter la victoire de Barel, Pourtalet et Jonas ; le 31 mai à Nice, quand le PC réunit les 3.300 convives pour un banquet géant en l'honneur de ses deux députés ; le 14 juin, quand des milliers de personnes défilèrent pour le Front Populaire dans les principales localités du département ; le 14 juillet encore, avec le même scénario.

Ce fut aussi l'été 1936 qu'arrivèrent sur la Côte d'Azur les premiers congés payés, faisant forte impression sur une région habituée au tourisme de luxe. Une "Association Touristique Populaire de la Côte d'Azur", émanation du Front Populaire local, se chargeait d'organiser le séjour des nouveaux estivants ; elle était présidée par Virgile Barel et animée" notamment par des communistes.

Ceux-ci en effet, forts du prestige que leur valait leur victoire électorale, accumulaient les succès : le PC put quadrupler les effectifs de sa région du Sud-Est en peu de mois, et faire tirer Le Cri des Travailleurs à 20.000 exemplaires en juillet ; il conquist la mairie de Vallauris le 21 juin à la faveur d'une élection partielle ; le congrès annuel de l'UD-XT, le 24 mai, marqua une progression de l'influence communiste dans les syndicats, même si le secrétariat général restait aux mains des ex-confédérés en la personne de Felce Sûrs de leur force, les communistes se voulaient aussi rassurants : c'est ainsi que la "main tendue aux catholiques se concrétisa de façon spectaculaire le 20 juin lorsqu'un jeune prêtre niçois, l'abbé Daumas, figura aux côtés de Maurice Thorez dans un meeting à Nice, provoquant un véritable choc dans toutes les familles politiques.

La coupure très nette de la vie politique en deux camps obligeait les notables à prendre parti, voire, chose nouvelle, à adhérer à un parti, c'est ainsi que l'ex-député Paul Deudon et d'autres personnalités de centre gauche adhérèrent à l'union socialiste et républicaine, petite formation située entre les socialistes et les radicaux. De même on vit le quotidien radical Le Petit Niçois infléchir nettement vers la gauche ses positions jusqu'alors fort modérées ; il se voulait alors l'organe officieux du Front Populaire, jusques y compris de sa composante communiste.

De leur côté les adversaires du Front Populaire se restructuraient et se radicalisaient. La droite organisa un grand meeting "national" à Nice le 12 juillet, prévoyant d'y faire parler Doriot qui venait de fonder le PPF ; en son absence, le maire Jean Médecin et le jeune conseiller municipal Jacques Bounin s'engagèrent totalement à ses côtés ; ce patronage de poids quoi qu'éphémère fit beaucoup pour le lancement du nouveau parti d'extrême droite dans la région. La tension politique était alors considérable, et des incidents fréquents éclataient entre porteurs de cocardes rouges et tricolores, d'autant que les grèves sur le tas se poursuivaient dans tout le département.

Car les grandes grèves de juin et juillet 1936 furent sans conteste le fait marquant de la période. Commencées plus tardivement qu'en région parisienne (le 2 juin à Nice, le 8 juin à Cannes, vers le 20 juin ailleurs), elle durèrent aussi plus longtemps puisque certaines corporations n'avaient pas repris le travail le 1er août, et elles furent tout aussi vigoureuses qu'ailleurs : pas moins de 33.000 personnes ont fait grève dans les Alpes-Maritimes en juin et juillet 1936, représentant 28,5 % des ouvriers et employés du département, soit bien plus que la moyenne nationale. On a dénombré 245 grèves, touchant près de 2000 entreprises jusqu'aux plus petits commerces.

La seule ville de Nice a compté à un moment ou à un autre 23.606 grévistes, soit le dixième de sa population totale ; 278.000 journées de travail ont été perdues en juin et juillet. La première des 126 grèves niçoises se déclara le 2 juin, mais le phénomène ne prit réellement de l'ampleur que le 11, avec l'entrée en grève des Galeries Lafayette, et le 20 juin, apogée du mouvement, on dénombrait 11.504 grévistes et 609 entreprises touchées dans tous les secteurs de l'activité, notamment les grands magasins, les industries alimentaires, métallurgique, le bâtiment, les transports. Les grandes entreprises reprirent le travail à partir du 21 juin mais d'autres salariés, ceux des très petites entreprises et même des commerces à un seul employé, débrayèrent alors, et ce ne fut qu'à la fin juillet que les choses rentrèrent à peu près dans l'ordre.

On a recensé 29 grèves et 5.217 grévistes à Cannes, deuxième ville du département : la première se déclencha le 8 juin aux Aciéries de Nord de la Bocca, puis la vague s'étendit le 12 juin aux grands magasins, le 25 au bâtiment, avant de décroître à partir du 4 juillet.

Dans les autres localités du département le mouvement gréviste fut nettement plus tardif. Ainsi ne commença-t-il que le 21 juin à Grasse, touchant notamment le bâtiment et la parfumerie ; de même à Antibes où le gros des grèves ne se déclarèrent qu'à partir du 18 juin, essentiellement dans le bâtiment et le textile. Très peu de grèves en revanche éclatèrent à Vallauris et à Menton mais il s'en produisit dans pas moins de 23 localités du département, parmi lesquelles des villages aussi modestes que Lantosque.

Singularité de l'économie des Alpes-Maritimes, on avait affaire en majorité à des grèves du secteur tertiaire, auquel se rattachaient 52 % des grévistes : il s'agissait principalement des employés des grands magasins, qui jouèrent un rôle essentiel à Nice et à Cannes dans le déclenchement du mouvement, et de ceux des transports routiers. Les employés d'hôtel en revanche étaient restés en retrait sauf à Cannes. Le secteur secondaire comptait pour 47 % des effectifs grévistes, dont le bâtiment et les travaux publics fournissaient à eux seuls la moitié ; 2000 grévistes ont également été recensés dans la métallurgie, à Nice et à Cannes ; venaient ensuite l'industrie alimentaire niçoise et la parfumerie grasseoise.

Le déclenchement de ces grèves n'obéissait pas à un schéma unique. Tantôt c'était le syndicat CGT, quand il existait, qui décidait le débrayage, comme chez les dockers de Nice le 5 juin. Tantôt la grève avait été précédée d'un intense travail syndical, comme à Grasse où des syndicats apparurent dans la parfumerie, le bâtiment, les transports quelques semaines avant le déclenchement des conflits. Tantôt c'était une série d'accidents qui amenait spontanément les ouvriers à cesser le travail : ainsi le 8 juin, aux Aciéries du Nord de Cannes. Mais les salariés débrayaient le plus souvent poussés par l'exemple d'entreprises voisines, dans la même localité ou la même corporation. Le mouvement gréviste, parti de secteurs peu ou prou

syndiqués, s'était en somme étendu par la suite à des entreprises, des professions et des localités où le syndicalisme n'avait jamais pénétré.

L'arrêt de travail décidé, les ouvriers et employés d'une entreprise déposaient chez le patron un cahier de revendications. Ceux dont nous disposons montrent que celles-ci, pour l'essentiel, se bornaient à réclamer l'application intégrale de la loi et des contrats, et notamment des accords Matignon signés le 8 juin. Souvent s'y ajoutaient des demandes spécifiques relatives aux conditions de travail et à la dignité du salarié, comme le "droit de s'asseoir" réclamé par les vendeuses des Galeries Lafayette de Nice.

Un demi-millier d'entreprises, selon la Préfecture, auraient été occupées par leur personnel en juin-juillet 1936 ; le chiffre est sans doute exagéré mais dans les Alpes-Maritimes comme partout en France, les grèves "sur le tas" constituaient bien la grande nouveauté du mouvement. Parmi les entreprises occupées figuraient les grands magasins niçois, avec notamment les Galeries Lafayette qui, installées place Masséna, symbolisaient aux yeux de la population de Nice la lutte des grévistes, le dépôt des TNL, les usines métallurgiques cannoises, et beaucoup d'entreprises de travaux publics. L'occupation des locaux, qui s'accompagnait toujours d'un entretien soigneux de l'outil de production, se déroulait souvent dans la bonne humeur et même dans la joie, comme en témoigne abondamment la presse de l'époque. Les grévistes s'organisaient des distractions ; le problème du ravitaillement était résolu par la solidarité agissante d'une grande partie de la population et notamment par le dévouement des militants socialistes et communistes qui pratiquaient dans ce domaine une saine émulation.

Toutes ces grèves avaient des durées très variables, pouvant aller d'un jour à un mois et demi : il y avait dans ce dernier cas volonté de pourrissement de la part du patronat, tablant sur l'impopularité des grévistes. La grève pouvait se solder par un échec complet : lock-out, voire renvoi pur et simple du personnel. Mais l'issue des conflits s'avérait heureuse pour les travailleurs dans la grande majorité des cas : il n'était pas rare que le résultat d'une grève se soldât par des salaires augmentés de plus de la moitié et une durée du travail réduite du tiers. 62 grèves se terminèrent par la signature d'un contrat collectif, en quasi-totalité à Nice et à Cannes ; dans les petites villes et les petites entreprises on ne signait que des accords particuliers. Bien souvent, l'intervention de médiateurs était sollicitée ; les grévistes étaient souvent représentés par des délégués de la CGT.

Les grandes grèves de 1936 eurent sur la population des Alpes-Maritimes un impact considérable. L'attitude la plus répandue était sans conteste la sympathie avec les grévistes, si bien que même L'Eclaireur faisait montre d'une étonnante bienveillance envers les employés des Galeries Lafayette qui occupaient leurs locaux. Dans les rangs de la droite la condamnation sans appel des "grèves révolutionnaires" voisinait avec une certaine mauvaise conscience dans les milieux aisés qui découvraient subitement les conditions de vie de la classe ouvrière. Les grévistes recevaient bien évidemment l'appui unanime du Front Populaire mais ce soutien était tempéré, côté communiste, par des conseils de prudence et de modération. Enfin les grèves transformèrent complètement le visage du syndicalisme sur la Côte d'Azur, provoquant une véritable ruée des salariés sur la CGT qui quintupla ses effectifs départementaux en quelques semaines. Le monde du travail se sentait alors, pour la première fois, en position de force.

## **Le temps du piétinement septembre 1936-avril 1938**

La croissance syndicale, amorcée au printemps 1936, s'est poursuivie après les grandes grèves, puisque l'UD-CGT des Alpes-Maritimes revendiquait 53.000 adhérents en 1937 contre 9.000 en 1935, ce qui constituait une progression encore plus forte en proportion de celle des effectifs nationaux de la CGT. A la mi-1937 l'UD groupait ainsi 216 syndicats (moins d'une centaine en 1935) et trois nouvelles unions locales, à Antibes, Grasse et Beau soleil-Monaco, étaient venues s'ajouter à celles de Nice, Cannes et Menton. Chose remarquable, les Alpes-Maritimes connaissaient alors un taux de syndicalisation (CGT uniquement, et pour les seuls ouvriers et fonctionnaires) de 70 % quand la moyenne française n'était que de 60 %.

Cette croissance spectaculaire a profondément modifié la composition professionnelle de la CGT : les syndicats qui donnaient le ton avant 1936, ceux des fonctionnaires, des PTT et des services publics, ne représentaient plus qu'un sixième des effectifs de l'UD-CGT en 1937, alors que les plus grosses fédérations étaient devenues celle de l'alimentation et de l'hôtellerie, celle du bâtiment, celle des employés de commerce, c'est-à-dire celles des professions à statut précaire où le syndicalisme était quasi inexistant avant 1936.

Ces profonds changements qui ont affecté la CGT se sont accompagnés d'une importante réorientation politique qui a profité avant tout au parti communiste. En effet, les syndicats qui croissaient le plus vite, comme ceux de l'hôtellerie, des métaux, des employés de commerce, avaient tous à leur tête des communistes ; des six unions locales du département, cinq avaient un secrétaire général communiste en 1937. La mainmise du PC sur le syndicalisme se manifesta avec éclat lors du congrès annuel de l'UD-CGT, le 13 juin 1937 : le secrétaire général sortant Falce, instituteur ex-confédéré de tendance gauchiste, fut remplacé par le pâtissier communiste Virgile Corbani, assisté d'un bureau communiste homogène. Ce changement de personne à la tête de l'UD ouvrit une crise grave dans la CGT des Alpes-Maritimes et fit même des vagues jusqu'à Paris ; les socialistes et les ex-confédérés protestèrent énergiquement contre l'éviction de Falce, jugée injustifiée, et accusèrent les communistes de "colonisation" des syndicats. L'affaire de l'UD contribua ainsi à ébranler sérieusement la cohésion du Front Populaire, au moment où il se retrouvait sur la défensive.

Cependant le grand élan de syndicalisation de 1936-1937 ne profitait pas qu'à la CGT, puisqu'à la même époque deux autres confédérations s'implantaient sur la Côte d'Azur : les syndicats chrétiens (CFTC) et les syndicats professionnels français (SPF), affiliés au parti social français du colonel de La Rocque. Une UD-CFTC des Alpes-Maritimes avait été constituée en juin 1936 et groupait en 1937 <sup>9</sup> syndicats totalisant 5.000 adhérents ; elle recrutait surtout chez les "cols blancs" et dans certaines professions féminines. Les SPF, eux, pouvaient compter sur 3.000 adhérents dans le département et dirigeaient l'essentiel de leur propagande contre la CGT.



Malgré ou à cause de la force toute nouvelle du syndicalisme, la période postérieure à l'été 1936 fut passablement agitée sur le plan social. Pas moins de 85 grèves se déclarèrent en effet dans les Alpes-Maritimes entre août 1936 et décembre 1937, affectant 8.700 travailleurs dans tous les secteurs de l'activité. Nouveauté dans la région, il s'agissait parfois de grèves de solidarité, signe d'une évolution indiscutable de la mentalité ouvrière. On débrayait aussi pour obtenir, ou pour faire appliquer, une convention collective. Mais ces luttes n'étaient pas toujours couronnées de succès : en avril 1937, une grève générale dans la parfumerie grasse, déclenchée par des licenciements, se solda par un demi-échec ; une longue grève aux usines de chaux et ciments de Contes, l'été 1937, aboutit à un lock-out et à la condamnation en justice des grévistes. Globalement, le syndicalisme et le mouvement ouvrier se retrouvaient donc sur la défensive, tentant de défendre les acquis de juin 1936.

Le Front Populaire n'avait pas qu'à combattre la volonté de revanche du patronat : la menace que constituaient pour lui les groupements d'extrême droite, très actifs dans la région, figurait au premier rang de ses préoccupations. Trois organisations légales étaient implantées dans le département : le Rassemblement National, groupement purement niçois fondé fin 1936, qui n'eut guère de succès ; le Parti Social Français (PSF) qui regroupait les ex-Croix-de-Feu et qui aurait compté 8.000 membres en 1938, dépassant le PC en effectifs ; et surtout les Parti Populaire Français (PPF) de Doriot, moins nombreux que le PSF mais bien plus dynamique, dont les Alpes-Maritimes constituaient l'un des principaux fiefs. Il convient d'y ajouter la "Cagoule", organisation terroriste clandestine, animée sur place par le Niçois Darnand qui s'approvisionnait en armes en Italie. Les violences n'étaient pas rares entre militants du PPF et ceux du Front Populaire, comme le 31 octobre 1936 lors d'un meeting tenu par Doriot à Nice, où de nombreux coups furent échangés, et surtout le 18 avril 1937 quand le jeune ouvrier communiste niçois Espartero Rossi fut assassiné dans un bar de Cannes le soir des élections municipales. Cette dernière affaire souleva une indignation considérable dans toute la région.

Les militants de gauche avaient d'ailleurs le sentiment que l'administration, la police et la magistrature locales favorisaient leurs adversaires, impression renforcée par l'absence totale d'épuration à la Préfecture et à la Sûreté niçoise en 1936. Aussi la presse du Front Populaire était-elle pleine d'amères protestations contre le préfet Mouchet resté en place, contre les magistrats soupçonnés de clémence avec les "factieux" et contre les policiers accusés de persécuter les travailleurs, comme en juin 1937 lors de l'affaire des "paysans de Fabron", où l'expulsion d'un métayer niçois donna lieu à des affrontements entre paysans et forces de l'ordre.

Comme partout en France, l'aide aux républicains espagnols représentait une part importante des luttes du Front Populaire. Un nombre considérable de militants socialistes et communistes des Alpes-Maritimes (plusieurs centaines sans doute) étaient partis combattre dans les brigades internationales ; parmi eux se trouvaient même des responsables de la région communiste du Sud-Est, tel le Niçois André Pin devenu commissaire politique à Madrid. Une forme plus fréquente d'engagement consistait en d'incessantes collectes et en de très nombreux meetings de solidarité tenus par toutes les organisations du Front Populaire regroupées en un "comité d'aide au peuple d'Espagne des Alpes-Maritimes".

Parmi les images d'Epinal du Front Populaire figure sans conteste l'arrivée des "congé payés" sur la Côte d'Azur. Aussi les socialistes et les communistes se targuaient-ils fréquemment de l'apport bénéfique du Front Populaire à l'économie de la région, à travers le développement du tourisme de masse. Ils n'étaient pas toujours entendus : l'Association Touristique Populaire de la Côte d'Azur (ATP), chargée d'accueillir les "congé payés", dirigeait aussi sa propagande envers ceux des habitants de la région peu convaincus des bienfaits de ce changement de "qualité" de la clientèle touristique. C'est du reste également en 1936 que la première auberge de jeunesse fut ouverte, au cap d'Antibes.

S'il restait uni dans ses combats, le Front Populaire en revanche étalait ses divisions en d'autres circonstances. Ainsi Le Cri des Travailleurs critiquait-il souvent la politique espagnole du gouvernement Blum. Le PC était alors plus puissant que jamais : la région communiste du Sud-Est, recouvrant en gros les Alpes-Maritimes, revendiquait 6.100 membres à la mi-1937, ce qui en faisait l'une des toutes premières de France quant à la proportion des militants par rapport à la population. Mais le développement de l'influence communiste tenait surtout au réseau des organisations peu ou prou contrôlées par le PC : outre l'UD-CGT depuis juin 1937, il s'agissait entre autres de l'union départementale des syndicats de paysans-travailleurs de Jean Laurenti, qui revendiquait 5.000 adhérents en août 1937 ; de l'ATP de la Côte d'Azur, présidée par Virgile Barel dont le tourisme social était la grande idée ; de l'union des femmes contre la misère et la guerre, dirigée par l'institutrice Madeleine Faraut. Et de plus, les nombreux comités de Front Populaire avaient presque toujours une direction communiste, au grand dam des socialistes ; le communiste Laurent Spinelli était secrétaire départemental du Front Populaire depuis novembre 1936. Pendant ce temps le style même du parti avait bien changé : partout, les communistes se montraient soucieux de respectabilité. Quant au Cri des Travailleurs, il était devenu un grand hebdomadaire populaire illustré, tirant à 16.000 exemplaires sur 8 pages.

Bien différente était la situation des socialistes puisqu'ils tentaient de contester l'hégémonie du PC sur le Front Populaire local. La fédération SFIO des Alpes-Maritimes revendiquait 3.250 adhérents à la fin de 1937 : elle avait elle aussi le vent en poupe et ses sections s'implantaient dans tout le département y compris dans les cantons ruraux du comté de Nice. De nombreux élus locaux avaient alors rejoint le parti, formant une union départementale des élus socialistes des Alpes-Maritimes. La SFIO avait aussi mis sur pied des amicales socialistes d'entreprise qui connaissaient un certain succès. La Gauche Révolutionnaire (tendance Marceau Pivert) était majoritaire au sein de la fédération des Alpes-Maritimes en 1937-1938, dont les éléments les plus dynamiques, les femmes et les jeunes socialistes, se réclamaient presque tous de cette tendance. Mais les divisions internes n'étaient en réalité pas si rigides, à preuve le secrétaire fédéral Jeanjacquot qui appartenait à la tendance Léon Blum. Toutes les tendances du parti socialiste en tout cas se retrouvaient dans la méfiance qu'elles nourrissaient envers le partenaire communiste, que l'Alerte n'hésitait pas à critiquer sans ménagement ; les rencontres locales PC-SFIO en vue de la fusion organique restaient toujours sans suite.

Les radicaux entretenaient des rapports encore plus tendus avec les deux autres composantes du Rassemblement Populaire. La fédération radicale des Alpes-Maritimes se signalait par une hostilité qui ne se démentait pas envers le Front Populaire et le gouvernement Blum, auquel elle reprochait d'avoir ruiné les classes moyennes. Significativement, beaucoup d'élus modérés avaient alors adhéré au parti valoisien et Jean Médecin lui-même s'en déclarait proche. Cette orientation droitiste de la fédération provoqua en mai 1937 la démission du parti de plusieurs radicaux de gauche niçois connus dont le président départemental des jeunesses radicales-socialistes. Le Petit Niçois, lui, restait en revanche fidèle au Front Populaire, tout comme la fédération départementale de l'union socialiste et républicaine (USR), le parti du député Jonas.

Deux élections ont permis de mesurer le rapport des forces politiques dans les Alpes-Maritimes en 1937 : ce furent d'abord les élections municipales de Cannes, les 11 et 18 avril, consécutives à l'invalidation de la municipalité élue en 1935. Elles furent marquées par la désunion du Front Populaire, la SFIO présentant une liste Garino homogène qui obtint 18 % des voix au 1er tour tandis que le PC, avec l'appoint de l'USR et d'indépendants, présentait une liste Pourtalet qui recueillit 27 % des voix. Les communistes doubleraient presque leur résultat de 1936 mais le Front Populaire, dont les listes avaient fusionné entre temps, fut battu au 2e tour avec 45 % des suffrages par la liste "anticommuniste" du maire sortant Pierre Nouveau.

Aux élections cantonales des 10 et 17 octobre 1937 les candidats se réclamant du Front Populaire recueillirent 43,5 % des suffrages exprimés au 1er tour dans les 28 cantons à pourvoir, perdant deux points par rapport à 1936. La droite consolidait donc sa majorité dans le département, d'autant que dans quatre cantons elle avait fait bloc derrière le candidat radical dès le 1er tour pour barrer la route aux "marxistes". Mais les changements les plus notables eurent lieu au sein de la coalition au pouvoir : les communistes et les socialistes progressaient considérablement, gagnant respectivement cinq points et quatre points et demi sur l'année précédente dans les cantons où la comparaison était possible, alors que les radicaux favorables au Front Populaire (y compris l'USR) s'effondraient littéralement, perdant plus de la moitié de leurs voix de 1936 et se retrouvant à la dernière place derrière la SFIO. L'appoint radical faisant ainsi défaut, le Front Populaire ne put conquérir qu'un seul siège dans le département, celui de conseiller général du Bar-sur-Loup qui revint au socialiste SFIO Maffet. Le parti communiste, qui avait beaucoup misé sur ces élections, n'eut aucun élu et les quelques radicaux siégeant dans les conseils étaient en fait les élus de la droite. Jamais en tout cas les Alpes-Maritimes n'avaient connu des élections cantonales aussi politisées.

### **1936, date charnière pour les Alpes-Maritimes**

En guise de conclusion on peut dégager ce qui a fait l'originalité des Alpes-Maritimes à chaque étape du Front Populaire.

Lors de la lente construction du Rassemblement Populaire, en 1934-1935, le rôle précurseur des Alpes-Maritimes dans la réalisation de l'unité politique et syndicale est apparu à maintes reprises. Des actions communes et des structures communes y ont rassemblé les militants des deux tendances du mouvement ouvrier bien avant le pacte national d'unité d'action de juillet 1934 ; quant aux syndicalistes unitaires et confédérés du département, c'est dès décembre 1934 qu'ils étaient prêts à la fusion, plus d'un an avant la réunification confédérale. Il est vrai que la fédération radicale au contraire se singularisait par son refus constant du Front Populaire, même quand Daladier levait le poing à Paris.

Aux élections d'avril-mai 1936, les Alpes-Maritimes ont, comme à l'accoutumée, fortement amplifié la tendance nationale : spectaculaire bond en avant du PC et déroute radicale plus que grande victoire du Front Populaire. Mais la singularité du département tenait à la majorité en voix conservée par la droite et à la place dominante conquise par les communistes dans le Front Populaire local, alors que les socialistes étaient réduits à la portion congrue.

L'explosion sociale de juin 1936 montra la Côte d'Azur sous un jour inattendu. Dans ce département où le mouvement ouvrier avait un retard considérable sur le reste du pays, où faire grève avait longtemps paru incongru, ce furent 33.000 ouvriers et employés qui cessèrent le travail, certains pour plusieurs semaines, avec une vigueur revendicative au moins égale à celle des Parisiens. C'est donc en 1936 que pour la première fois dans les Alpes-Maritimes, le syndicalisme devint vraiment une affaire de masse. Le département avait comblé son retard en quelques semaines.

Pendant le long déclin du Front Populaire, après l'été 1936, la situation des Alpes-Maritimes n'était guère différente de celle du reste de la France : la poursuite du recrutement à la CGT ainsi qu'aux partis socialiste et communiste, l'essor du mouvement associatif lié au Front Populaire, constituaient des acquis sérieux pour le mouvement ouvrier. Mais là comme ailleurs, il apparaissait clairement que le Front Populaire se retrouvait sur la défensive : résistance patronale aux lois sociales, agitation de l'extrême droite particulièrement bien implantée localement, premiers revers électoraux... Dans le même temps ses divisions éclataient au grand jour.

Quel bilan peut-on tirer du Front Populaire ? Entre 1934 et 1938 bien des choses ont changé dans les Alpes-Maritimes, encore plus peut-être que dans d'autres régions. Mais au total les changements ont surtout été d'ordre culturel, au sens gramscien ; les rapports de pouvoir, dans la vie politique comme dans l'entreprise, sont pratiquement restés en l'état.

**LES INCENDIES DE FORETS  
DANS  
LES ALPES MARITIMES\*  
1919-1939**

**par Isabelle CARRE**

**\* Résumé d'un mémoire de maîtrise effectué sous la direction de M.  
Schor**

"Le feu s'étendant toujours, nos forêts vont-elles disparaître ?" (1). Pierre Rocher, journaliste, pose cette question le 15 août 1927 dans Le Petit Niçois, suite à une série d'incendies particulièrement meurtriers dans les Alpes-Maritimes. Déjà, le 19 août 1923, huit morts et des milliers d'hectares de forêts réduits en cendres avaient plongé le département dans un profond état de choc.

Si aujourd'hui l'actualité nous ramène à de telles réalités, elle n'en demeure pas moins un réceptacle du passé où fusionnent les peurs, les interrogations, les réactions, et parfois des solutions.

Certains départements ont le triste privilège d'être continuellement ravagés par le feu : Corse, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes où les atteintes de l'incendie sévissent avec le plus de fréquence et de régularité. Les populations méditerranéennes connaissent depuis des siècles cette zone que l'on appelle la "région du feu". Nombre d'ouvrages ont été publiés à ce sujet. Néanmoins, il nous est apparu que les régions des Maures et de l'Estérel, du Var et de la Provence ayant fait l'objet d'études précises à des époques relativement lointaines (pour ne citer qu'elles : Enquête de Chabert de Lisle au XVIIIe ; publications de Charles de Ribbe de 1857 à 1919, dont celle relative aux "Incendies dans les forêts résineuses du Var en 1865", ou "La question des incendies de forêts dans l'Algérie et les Maures de Provence en 1866",...) ou récentes (revue Forêt Méditerranéenne ; les ouvrages de Monsieur ZACCARIE dont "Incendies de forêts" en Nature, Agriculture, Environnement, 1973 ; ou encore les rapports annuels de l'Opération Promothée depuis 1972 au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), les Alpes-Maritimes en revanche, dans un passé relativement proche, c'est à dire pendant la période d'entre deux guerres, 1919-1939, semblent anormalement "oubliées" ou mises à l'écart.

Et pourtant, lorsque l'on scrute cette période avec minutie, il apparaît rapidement qu'un difficile combat a été mené dans les Alpes-Maritimes pour la préservation d'un élément vital du patrimoine : les forêts. Un combat laborieux, mais original, d'où il ressort que les Alpes-Maritimes, à un moment de leur existence, furent un département pilote en matière de lutte contre l'incendie de forêts. De ce combat que reste-t-il ? Des certitudes ? Des explications ? Des solutions ?

## **A - UN SENTIMENT DE FRAGILITE, DE COLERE ET DE FATALITE**

### **1. Des forêts particulièrement sensibles**

Déjà malmenées par les vagues successives d'invasions du Moyen-âge (Lombards, Sarrasins), par les guerres et le passage des armées autrichiennes et espagnoles (XVIe et XVIIIe siècles), par les défrichements abusifs et enfin par l'abandon progressif de sa fréquentation et de son exploitation économique (pâturage, charbonniers), la forêt des Alpes-Maritimes offre à l'aube du XXe siècle un aspect quelque peu maladif auquel s'ajoutent des caractères spécifiques dont on n'ignore déjà plus les conséquences.

Le relief accidenté des Alpes-Maritimes qui s'échelonne du niveau de la mer jusqu'aux sommets alpins de la frontière franco-italienne, associe deux types de végétations :

- l'une typique des pays circumméditerranéens, bien adaptée à la rigueur de la sécheresse estivale, mais à dominante xérophyle,
- l'autre, plus continentale, et présente sur les versants montagnards du département.

(1) Le Petit Niçois, 15 août 1927.

Cette végétation xérophyle, jointe à un relief accidenté et à un climat contrasté, font de cette forêt un être vivant en perpétuel danger, difficilement secourable en cas de catastrophe (l'incendie). Déjà, plusieurs inspecteurs avaient remarqué cette caractéristique quand avait été créée la Conservation des Forêts et l'Inspection forestière (à Nice en 1860-1864). Mais l'esprit d'indépendance des populations, les habitudes et les coutumes sclérosaient toute initiative de remise en valeur des bois et forêts.

D'ailleurs, pourquoi s'inquiéter ? Le 20 mai 1903, Salvador, garde général des Eaux et Forêts rédige un rapport adressé au Touring Club de France (suite à une demande de renseignements du 12 mai 1903), dans lequel il affirme allègrement que "...ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle (la forêt) ne sera plus ravagée comme autrefois sur de vastes surfaces..." "...la plus belle partie du Massif de l'Estérel conservera ses forêts parce que celles-ci appartiennent à l'Etat...". Certitude intransigeante et irréductible !

Quelques années après ce rapport sur une situation idyllique, un front de feu de plus de 30 Kms dévaste les forêts d'Ay, de Mandelieu, Cannes et Grasse. Une vision d'enfer, selon les témoins. La Grande Guerre vient juste de prendre fin. Une autre semble renaître, fruit du laxisme et du "formalisme des hommes".

## **2) Une zone dangereuse depuis des siècles**

Pendant 20 ans, de 1919 à 1939, le feu a dévasté nombre de forêts, de lieux qu'il nous semble ici peu opportun de décrire dans les moindres détails. Néanmoins, il nous est apparu que les incendies de forêts se déclenchent avec une surprenante régularité, toujours dans la zone située au sud d'une ligne imaginaire définie par les villes et villages suivants : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Cabris, Grasse, Bar, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros, le Broc, Saint-Martin du Var, la Roquette, Levens, Coaraze, Berre-les-Alpes, l'Escarène, Touët de l'Escarène, Peille, Castillon, Castellar.

Cette zone, autrefois appelée "région du feu", devait d'ailleurs être pourvue d'aménagements ultérieurs pour sa mise en état de défense contre les incendies. Les plus graves sévirent au coeur des étés 1918, 1919, 1921, 1923, 1927 et 1935.

## **3) Une criminalité record**

La seule année 1921 vit partir en fumée plus de 50 000 ha de forêts (95 % dans le Midi). Pendant 20 ans, de 1919 à 1939, les Alpes-Maritimes font la dure expérience d'un retour presque cyclique des incendies. Après enquêtes des services forestiers et policiers, les causes d'incendies sont classées en 3 catégories principales :

- causes accidentelles : foudre, escarbilles de locomotives à vapeur, échappement de voiture, dépôts d'ordures, reprise d'incendie mal éteint.
- causes criminelles : mises à feu immédiates ou par un dispositif retardant.
- imprudences : travaux en forêts, travaux agricoles, jeux d'enfants, emploi d'un réchaud, feux de bois de campeurs, jets de mégots par véhicule, fumeurs à pied, etc..

Malgré l'absence de statistiques, ou leurs lacunes énormes pour la période 1919-1939, il nous est possible d'établir un tableau indicatif des causes d'incendie, année par année. Les résultats ainsi obtenus proposent les chiffres suivants (moyenne en 20 ans) :

- imprudences	10,95 % des causes d'incendies
- malveillance	20,62 %
- locomotives	1,87 %
- vent + sécheresse	5,25 %
- divers	1,05 %
	61,27%
- inconnues	60,22%

(par causes "inconnues", il est préférable de sous-entendre "auteurs inconnus").

En mai 1931, l'administration des Eaux et Forêts avait publié des statistiques pour la France entière :

- imprudences	:	49,9 %
- malveillance	:	8,7 %
- locomotives	:	30 %
- divers	:	11,6 %

En conclusion on peut dire que les incendies de forêts, foudre exceptée, sont tous d'origine humaine. L'imprudence engendre les feux les plus fréquents, mais les moins graves. La malveillance en revanche engendre les plus dévastateurs et les plus meurtriers. Les Alpes-Maritimes détiennent un triste record : celui du taux de criminalité le plus élevé de France (20,62 %).

"Au grands maux, les grands remèdes". Mais les Alpes-Maritimes sont-elles équipées pour juguler ce fléau ?

## **B - L'OBSOLESCENCE DE LA LEGISLATION ET DES MOYENS**

Dans la Rome antique, tout incendiaire (urbain ou forestier) était brûlé vif... En 1791, l'exécution d'un incendiaire était accompagnée d'un cérémonial exemplaire : le condamné était conduit à l'échafaud vêtu d'une robe rouge... En 1808, Napoléon 1er écrit une lettre au Préfet du Var (suite aux grands incendies dont le Midi a souffert) qu'il conclut ainsi : "Vous me ferez le plaisir de faire fusiller sur place les individus convaincus de les avoir allumés". Peine de mort, travaux forcés, peines de prison, lourdes amendes. Telles sont les sanctions prévues par le Code pénal. En 1920, Georges Maurevert constate, par le biais de ses éditoriaux et articles dans l'Eclaireur, la futilité des condamnations, quand elles sont appliquées. Seules sont appliquées des mesures restrictives à l'emploi du feu du 13 juin au 30 septembre de chaque année : l'ouverture de la chasse retardée afin d'éviter que les chasseurs ne provoquent des débuts d'incendie. De la théorie à la pratique, en effet, le gouffre est immense.



## 1) De la contemplation à l'initiation

La Conservation des Eaux et Forêts venait à peine d'être créée que déjà une activité intense frémissait dans ses services. Suite à une enquête sur l'état des forêts, orchestrée par les conservateurs des Alpes-Maritimes et du Var, Monsieur H. Fare, directeur général de l'administration des Forêts, adresse une lettre (datée du 1er décembre 1868) au préfet des Alpes-Maritimes dans laquelle il déplore les incendies continuels des Maures et de l'Estérel, précise que le Gouvernement a été appelé sur cette question lors de la dernière session du Corps législatif, qu'il a demandé personnellement l'aide du ministère des Finances dans l'étude des moyens à mettre en œuvre contre l'incendie. Ce dernier a pris des dispositions pour organiser une enquête générale. Celle-ci se présente sous forme de questionnaires (faits de concert avec le préfet du Var) dans lesquels sont groupés les points essentiels du propos : points techniques comme l'évaluation de la surface forestière brûlée ou la construction de pare-feux ; des points financiers concernant le coût et le rapport de l'hectare boisé et le coût de la création et de l'entretien d'un réseau de para feux. Une lettre datée du même jour est adressée au conservateur des Eaux et Forêts à Nice par H. Fare, dans laquelle il rappelle que par l'arrêté du 5 novembre 1868 le ministre des Finances l'a délégué pour étudier des mesures préventives contre l'incendie, pose le problème de l'Estérel et de Grasse et annonce sa visite prochaine à Nice pour le 13 décembre, visite qui se poursuivra à Draguignan les 14 et 15 décembre, Hyères les 16 et 17, Fréjus les 18 et 19. Cette visite portait en germe de grandes ambitions relatives aux mesures et moyens préventifs. Mais la chute du Second Empire, la guerre, puis la Commune effacèrent pour un temps les soucis "forestiers".

Les Alpes-Maritimes se contentèrent, pendant 20 ans, de réitérer chaque année le même arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu du 1er juin au 30 septembre aux abords des forêts. Un petit effort est accompli par le préfet en 1878. Celui-ci accorde, en effet, une somme de 1500 F pour effectuer divers travaux de préventions contre l'incendie dans les forêts du Mont Boron. En 1884, Lagrange de Langré, préfet, officialise les Brigades ambulantes dans les Alpes-Maritimes (Pégomas et Mandelieu) créées depuis quelques années, composées de gardes domaniaux dont la tâche essentielle est de surveiller les forêts dans la région du feu (Var et Alpes-Maritimes). Les livrets de ces gardes domaniaux doivent être revêtus du cachet de la mairie afin de faciliter la surveillance, car ils sont les seuls habilités à s'introduire dans les forêts particulières, dans lesquelles brigadiers et agents forestiers ne sont jamais appelés, d'où la nécessité d'un contrôle rigoureux. Cinq ans plus tard, le préfet de Savoie intéressé par ces brigades ambulantes, demande des précisions quant à leur règlement, leur organisation et leur subvention ; il sollicitera aussi des renseignements plus précis portant sur les bases adoptées pour fixer le nombre de gardes communaux et de gardes forestiers, sur l'inscription ou non d'un crédit au budget départemental à titre de subvention.

Pendant ce temps, la loi du 16 juillet 1870 (relative aux mesures à prendre contre les incendies dans la région boisée des Maures et de l'Estérel) est abrogée. Un nouveau projet de loi est proposé en août 1891 visant la réglementation ou l'interdiction de l'ouverture de la chasse. Le Conseil général des Alpes-Maritimes est à ce moment chaleureusement invité à formuler son avis sur ce projet... Il le sera à nouveau, ainsi que le Conseil général du Var, lors de la rédaction de la loi du 19 août 1893. Celle-ci fait bientôt des "émules". La commune de Cannes, lors de son Conseil municipal du 14 décembre 1894, pose la question des incendies de forêts, eu égard à ceux qui avaient ravagé les environs de son territoire (des forêts privées en majorité) ; elle propose d'étendre la zone de protection jusqu'à Biot, puis invite Vallauris (le 20 décembre 1894) à créer une tranchée pare-feu de 40 mètres de largeur pour entraver la marche du fléau. Préoccupée par l'amoncellement de broussailles sèches et du défaut d'entretien par les propriétaires de taillis, la commune de Cannes demande aussi qu'un arrêté préfectoral soit pris pour que bois morts et broussailles soient enlevés en mai-juin de chaque année. Peu écoutée, elle demande finalement que la loi du 19 août 1893 soit rendue applicable sur son territoire et sur celui des communes limitrophes. La réponse favorable lui parvient... 20 ans plus tard !

Progressivement, les Alpes-Maritimes se figent dans une attitude contemplative. "Les forêts sont belles". Le rapport de M. Salvador, garde général des Eaux et Forêts, effectué sur la demande du Touring-Club de France en 1903, rassure aussi le département. Le risque majeur que constitue l'incendie de forêt a disparu dans le massif de l'Estérel. Les travaux d'établissement de tranchées pare-feux ont été effectués, un réseau téléphonique établi, bref, le "sol de la patrie" est protégé. Alors pourquoi engager des frais dans la lutte et la prévention des incendies de forêts si ces derniers désertent le territoire, ou s'ils sont rapidement maîtrisés?

Le réveil allait être douloureux !

## **2) Un réveil douloureux**

Depuis 1893, date de la promulgation de loi dite des "Maures et de l'Estérel", aucune action d'envergure n'est signalée dans le département. Certes, ici ou là, suite à des incendies plus ou moins graves, des travaux de débroussaillages ont été entrepris dans les forêts voisines, des pare-feux mis en chantier (sur le papier II), des arrêtés préfectoraux réglementant l'usage du feu pendant le mois d'été répétés chaque année, des parcelles reboisées. Mais sans vues à long terme. Sans lendemains.

En juillet 1918, "Tout l'Estérel est en feu". Puis en 1919. En 1920, le Conseil général des Alpes-Maritimes, dans sa séance du 8 octobre, constate, une fois de plus, l'inefficacité des mesures prises jusqu'alors, l'obsolescence de la législation et des techniques de lutte et réclame une action "rapide".

Rien n'est décidé quand arrive l'été 1921, particulièrement dramatique pour le Var et les Alpes-Maritimes. Louis Martin, sénateur du Var, demande à Chéron, ministre de l'Agriculture, de concert avec le préfet des Alpes-Maritimes, que de nouvelles dispositions soient prises. Chéron, qui s'estime être très préoccupé par la situation, crée alors une Commission d'enquête chargée d'établir un programme de défense contre l'incendie, puis fait préparer un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 19 août 1893. Ce projet a pour base la création d'un réseau de pare-feux, d'observatoires de signalisation et de routes forestières. Il est soumis à l'examen du ministre des Finances, Paul Doumer, dont l'adhésion est vivement souhaitée afin que le Parlement puisse en être saisi "rapidement"...

Et tandis que le projet de loi chemine lentement dans l'esprit des ministres et de quelques sénateurs "provençaux", un autre débat, beaucoup plus vif, s'instaure entre sapeurs-pompiers et fonctionnaires forestiers. Lors de leur conseil supérieur (novembre 1921) les premiers constatent qu'aucune organisation spéciale n'a été prévue contre les incendies de forêts, qu'aucun stage de formation à la lutte contre les feux de forêts n'est organisé pour que les sapeurs-pompiers soient aussi des sapeurs forestiers. Ils décident d'attirer l'attention du Gouvernement afin qu'un programme d'action préventive soit entrepris en collaboration avec l'administration forestière. Celle-ci refuse et s'installe dans l'immobilisme. La vivacité des débats n'empêche pas la réunion d'une Commission technique temporaire dans les Landes, chargée d'étudier la gestion de ce massif forestier, sa protection et son exploitation. Cependant, dans les Alpes-Maritimes, se pose un grave problème. De quel matériel dispose le département pour lutter contre les feux ? Combien d'hommes ? Quelle organisation ?

### **3) Moyens et organisations : des lacunes**

En 1920, on combat le feu comme on le faisait cent ans plus tôt, de façon empirique : branchages que l'on frappe sur les flammes, pelletées de terre que l'on jette sur le foyer, seaux que l'on se passe de mains en mains, depuis la fontaine du village jusqu'aux premières branches enflammées. En 1930, Antibes ne dispose que d'une "médiévale pompe à bras de 1880" et d'un malheureux pompier pour lutter contre le feu, alors que les premiers camions-citernes viennent de faire leur apparition. Soixante pompiers seulement sont disponibles, en tout et pour tout, dans le département en cas d'alerte. Les communes quant à elles doivent faire appel aux bonnes volontés et réquisitionner des véhicules quand la nécessité s'en fait sentir.

L'organisation des secours laisse aussi beaucoup à désirer. En théorie, la direction de la lutte appartient au maire ou à son adjoint (1). Mais sur le terrain, au milieu de la panique suscitée par l'avance du feu, de la fumée et des allées et venues des sauveteurs officiels ou bénévoles, qui de l'officier des sapeurs-pompiers, des officiers des Eaux et Forêts doit prendre la direction du combat ? Les pouvoirs et les décisions se chevauchent. Ordres, contrordres, disputes parfois. On perd du temps. Et le feu gagne du terrain.

(1) Article 7 de la loi de 1818.

Les moyens de communication font défaut. Combien de fois, pour suivre le règlement, des bureaux de poste ont-ils été fermés aux heures où leur participation était nécessaire pour transmettre un appel au secours !

Sans compter la question financière toujours rebutante. Le Commandant Poullan estimait à un million de francs en 1930 le budget nécessaire au fonctionnement des seuls services administratifs des sapeurs-pompiers du département. L'achat de matériel et le salaire des nouveaux pompiers auraient multiplié par 10 ce budget initial.

Au total, une situation préoccupante, pleine de paradoxes et de lacunes. On risquait encore d'être en retard d'une guerre. Le moment était mal choisi.

## **C - LA GUERRE DU FEU**

### **1) La participation des Alpes-Maritimes à la Commission technique temporaire (1921-1923)**

C'est par le biais d'un article de presse que la réunion de la C.T.T. fut rendue publique. Organisée en octobre 1921, sur l'initiative de la Compagnie des Chemins de Fer PLM, elle se rendit pendant un mois dans les Landes pour étudier les moyens de prévention et de lutte contre le feu dont ce département disposait (forêt exploitée et protégée). Cette C.T.T. avait attendu janvier 1922 pour confronter rapports et conclusions, et 1923 pour que le public en connaisse les objectifs et les propositions, suite à une seconde visite.

Cette C.T.T. avait réuni les délégués de 3 départements (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) parmi lesquels se distinguaient M. Belle, directeur des services agricoles des Alpes-Maritimes, M. Bovis, vice-président de la Société centrale d'Agriculture de Nice, M. Lambert, secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Nice, M. Bermond, conseiller général et maire de Valbonne.

L'objectif principal : protéger la forêt, ceci grâce à une organisation rationnelle et financièrement peu coûteuse, tant sur le plan juridique que matériel ou humain.

- Sur le plan juridique, elle prévoyait le renforcement de la législation déjà en vigueur, mais surtout l'extension des mesures générales d'interdiction à l'emploi du feu (notamment par la modification de l'art. 148 du Code forestier).

- Sur les plans matériels et humains, elle proposait une série de mesures qui devaient être promues à une réalisation rapide :

- . création d'observatoires d'incendie
- . création dans certaines régions d'une surveillance mobile analogue à celle qui existe déjà dans certaines forêts de l'Etat et à leurs abords aux époques dangereuses
- . extension de l'emploi du téléphone et du télégraphe . entente avec les ministères de la Guerre et de la Marine en vue d'obtenir que les Centres militaires d'aviations de la région méridionale concourent à la signalisation des incendies pendant leurs exercices . organisation de corps de sapeurs forestiers
- . extension de la législation en vue de permettre aux propriétaires forestiers de se grouper en Association syndicale

- . acquisition par les communes de l'outillage à la lutte contre l'incendie. Constitution de dépôts d'outils analogues à ceux déjà constitués par l'Etat pour la défense de ses forêts
- . mêmes acquisitions et mêmes dépôts à faire par les syndicats de propriétaires :
  - . établissements et publications de consignes permanentes renseignant les habitants des communes sur les devoirs qui leur incombent en cas d'incendie de forêts et sur l'organisation des secours éventuels :
    - . entente préalable complète entre les autorités civiles et militaires en vue de l'emploi de la troupe
    - . prise en charge par l'Etat des dépenses résultant de l'emploi de la troupe
    - . création de routes et de pare feux
    - . modification de la législation en vue d'assurer sans retard l'établissement de réseaux de routes et de pare-feux dans la région où ces moyens de protection sont indispensables
    - . attribution de subventions par l'Etat et le Département aux Associations syndicales autorisées ou forcées constituées pour l'exécution de ces travaux
    - . reprise du projet de loi préparé par le ministre de l'Agriculture en vue de l'établissement d'un réseau de routes et de pare-feux dans les Maures et l'Estérel
      - création de bandes feuillues dans les peuplements résineux
    - . essais d'introduction d'essences réfractaires au feu dans les sous-bois
    - . précautions à prendre en matière d'aménagement et de reboisement

Le plan de protection des forêts contre les incendies allait démarrer

## **2) La loi du 26 mars**

Voté le 23 mars 1923 par la Chambre des Députés, le projet de loi, issu des travaux de la CTT, en accord avec les ministères concernés (Agriculture, Travaux publics, Guerre, Intérieur), est l'objet de discussions très franches et très vives au sein des ministères, mais également au coeur même des administrations régionales désignées pour donner leur avis à ce sujet (Conseil général, administration des Eaux et Forêts). La rédaction de ce texte, une fois établi, ne connaît aucune modification. Ainsi, la loi du 26 mars 1924 est-elle promulguée définitivement sans modification.

La modification de l'article 148 du Code Forestier, proposée lors de la session de la CTT, est donc acceptée, ainsi que le projet de création de syndicats visant à la protection des forêts, dont l'existence est rendue légale. Une commission spéciale (art. 6) suppléera aux activités de ces syndicats, en fournissant des plans, projets définitifs des travaux à entreprendre. En cas de feu déclaré, la direction de la lutte appartiendra au maire, sauf dans le cas où un officier des Eaux et Forêts serait présent ; cet article 10 statuait enfin sur la direction de la lutte contre les incendies. Des exemples nombreux avaient montré dans quel état de désorganisation se trouvaient les communes face au danger. La loi du 26 mars 1924 se proposait donc de créer des organismes précis, aux attributions précises et de coordonner les moyens et les mesures du combat préventif ou actif.

Certes, les effets d'une loi ne se font pas sentir du jour au lendemain. Aussi le préfet des Alpes-Maritimes entreprend-t-il d'établir en mai 1925, une carte précise sur laquelle sont définies les limites d'une "zone dangereuse".

Cette zone dangereuse où l'emploi du feu doit être réglementé, comprend la partie située au sud du département, c'est-à-dire les communes de Saint-Cézaire, Cabris, Grasse, Bar-sur-Loup, Tournettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros, le Broc, Saint-Martin du Var, la Roquette-sur-Var, Levens, Coaraze, Berre-les-Alpes, l'Escarène, Peille, Castillon, Castellar et toutes les communes situées au sud des précédentes jusqu'à la mer. Dans cette zone, pendant les mois de juin à septembre, l'utilisation du feu pour quelque usage que ce soit est soumise à une autorisation spéciale. De plus dans la région légale de l'Estérel soumise à la loi du 19 août 1893, les charbonnières, fours à chaux et feux d'ateliers sont rigoureusement interdits sauf dérogation spéciale.

La définition de cette zone dangereuse devait permettre la création ultérieure de secteurs de secours à surface d'activité très délimitée, et par là même beaucoup plus efficace, car il fallait éviter les problèmes d'intervention issus de la méconnaissance d'une région donnée ou des contradictions administratives.

### **3) L'équipement des Alpes-Maritimes**

La loi du 16 mars 1924 aboutit, entre autres réalisations, à la création dans les Alpes-Maritimes de la Commission spéciale des Incendies dont la première réunion se tient le 12 avril 1924 à Nice (elle prendra l'habitude de réunions mensuelles). Ses membres sont des personnalités politiques du département, des responsables du service public (postes et téléphone), des représentants de l'administration des Eaux et Forêts, des propriétaires forestiers, sans compter le commandant Poullan :

- M. Ourmet, président et secrétaire général délégué par le Préfet ;
- M. Anterneu Vons, conservateur des Eaux et Forêts ;
- M. Joseph Bermond, conseiller général, maire de Valbonne ;
- M. Corniglion Molinier ou Dr Fulconis, conseillers généraux ;
- M. Susini puis M. Faure, directeur des Postes et Téléphone à Nice ;
- M. Martin, inspecteur de Eaux et Forêts ;
- M. Maubert, maire de Pégomas ;
- M. Civatte, maire de Roquefort ;
- MM. Maurel et Jean Gazan, propriétaires forestiers à Valbonne ;
- Capitaine Poullan, commandant la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Nice.

La C.S.I. sera l'organe de décision et de prévision des travaux de mise en état de défense des forêts contre l'incendie.

Dès la fin de l'été 1924, quelques communes disposent d'une équipe rudimentaire de sauveteurs mais un problème de taille se posait à la C.S.I. et au Conseil général : celui des subventions. De son côté, le commandant Poullan établit une carte du département qu'il divise en 5 secteurs de secours dépendant de 4 communes et possédant une organisation de sapeurs-pompiers et une garnison : Nice, Cannes, Antibes, Menton et Grasse. Ces communes principales devaient être relayées par des équipes de secours dans les communes et lieux-dits et parfaire ainsi le dispositif en "toile d'araignée" imaginé par le commandant : un noyau central et les satellites reliés entre eux par TSF, téléphone ou télégraphe.

45 communes sont prêtes en 1930.

Le commandant prévoyait aussi de créer un organisme départemental, dégagé de la tutelle du ministère de l'Agriculture, chargé de la protection des forêts contre les incendies. Ce projet serait couronné de succès.

Les autres réalisations sont :

- la création d'Associations syndicales : celle des Bassins du Loup et de la Siagne, celle de Valbonne, celle de Mouans-Sartoux, qui regroupent en 1928 12.850 ha.
- la mise en chantier du réseau de pare-feux
- la création d'observatoires : 9 en 1933 (Mont-Agel-Fort de la Drette, Mont-Chauve, Berre (place du village), Vence (point sur le Baou des Blancs), Belvédère, Cabris (place du village), Mougins (clocher de l'église) et la Garoupe), opérationnels de juin à octobre, 7h h sur 24.

Théoriquement, dès le début des années 30, les mesures préventives (juridiques, administratives, matérielles) entrent prudemment en vigueur et progressent régulièrement vers une organisation générale, rigoureuse, fiable et efficace. Pendant 10 ans, les expériences doivent confirmer les ambitions que l'on veut matérialiser. Des défauts de fonctionnement (lacunes ou incompétences) apparaissent. Mais dans l'ensemble, tout est prêt pour un meilleur fonctionnement. Telle est la certitude que l'on a en 1935.

Quatorze années avaient été nécessaires pour réaliser les vœux de la CTT et de ces hommes qui ont, à force de volonté et de ténacité, atteint les objectifs fixés depuis des décennies. Personne ne pourra affirmer qu'il a trouvé le moyen d'éviter à jamais les incendies de forêts ; mais l'organisation des services d'incendie, le plan de protection des forêts contre le feu, les travaux, les décrets, tout ce vaste ensemble de projets est réalisé, fonctionne (plus ou moins bien certes) et de plus est prêt à affronter de nouveaux dangers. On attend déjà les progrès techniques, ceux qui permettraient de faire rouler les trains sans charbon, grâce à l'énergie électrique, ceux qui feront des "avions-citernes", non plus un projet de science fiction, mais un moyen d'éteindre, du ciel, les feux ; et bien d'autres encore sans aucun doute.

Mais en attendant la réalisation de ces "rêves", il faut songer à "reconstruire" la forêt, à punir les coupables, et se battre encore pour obtenir les moyens de reboiser les collines incendiées...

## **D - DES JALONS POUR L'AVENIR**

### **1) Le reboisement**

Deux dangers menacent la forêt des Alpes-Maritimes : le déboisement excessif et les incendies. Le déboisement, et plus particulièrement les coupes de bois, est soumis à un quota rigoureux d'arbres abattus, défini par la Préfecture. Ce quota prend en compte la situation géographique, la richesse des bois et les nécessités budgétaires, mais il n'est valable que dans les forêts soumises au régime forestier. Les incendies de forêts ne sont, bien entendu, soumis à aucun quota et par là même, accentuent une situation antérieure déjà bien préoccupante. L'incendie apporte des atteintes plus ou moins graves à la vitalité des peuplements. Pour les jeunes sujets, le feu est synonyme de mort. L'écorce, trop fine, ne peut protéger le jeune arbre de la voracité des flammes. De plus, de la densité ou de la pauvreté des sous-bois, dépend la gravité des dommages : importants si les sous-bois sont touffus (les arbres sont frappés à mort), négligeables s'ils sont dépouillés. Après le passage du feu, la perte de bois peut

s'évaluer de 10 à 80 %. Or, la particularité de la région des Alpes-Maritimes (comme du reste de la Provence), et ceci malgré les catastrophes forestières, est de porter sur son sol différentes sortes de forêts de pins dont la régénération naturelle s'effectue avec une vigueur inouïe. Une reconstitution naturelle rapide mais dangereuse, car à dominante résineuse. Aussi faut-il aider la nature et diversifier les essences que l'on désire planter. Or ces travaux sont coûteux et rebutent plus d'un propriétaire. Surtout que l'exploitation du nouveau peuplement ne pourra devenir rentable que 20 à 30 ans après. Alors pourquoi reboiser ?

Pourquoi reboiser ? Une réponse en forme de question peut venir à l'esprit : pourquoi reconstruit-on les cités urbaines après les bombardements aériens ou les passages des armées ? Pourquoi reconstruire après les hostilités ? La réponse va de soi : personne ne désire conserver le souvenir quotidien de périodes tragiques ; personne n'apprécie de vivre au milieu des ruines, entouré du spectacle de la désolation, de la souffrance et de la mort. La forêt est comparable à une cité. Elle fait partie de l'environnement, du quotidien, de la vie même de l'homme. Elle va même au-delà. C'est elle qui rend possible l'existence de l'homme par son rôle comme agent purificateur et constructeur.

Les forêts exercent sur la température et le régime des pluies une influence régulatrice : là où l'arbre disparaît, le climat se modifie, les pluies deviennent rares mais torrentielles, amenant avec elles de "douloureux cataclysmes" (1), les sources tarissent et disparaissent. De plus "... dans les régions insalubres, la forêt est un instrument d'assainissement ; le boisement y opère une transformation capitale pour la vie des populations... L'atmosphère forestière est riche en oxygène... Un hectare de forêt produit en une année la consommation oxygénée d'une famille de quatre personnes, tant pour la respiration que pour les feux de chauffage et de cuisson... L'ensemble des cimes des arbres d'un massif boisé agit mécaniquement, à la manière d'un tampon d'ouate dans un entonnoir rempli de liquide trouble à purifier. Les poussières de l'air filtré sont retenues par les feuilles et l'air qui passe sur une région boisée se purifie dans le tamis des frondaisons... En outre, le sol forestier entrave le développement de microbes... Des débris végétaux sur le sol engendrent un terreau très spécial dont le caractère dominant est l'acidité. Les germes et bactéries des maladies les plus graves (choléra, typhus, bacille du tétanos et du charbon qui se développent dans les cendres superficielles du sol, sont détruits par la présence d'une assez faible acidité". Ainsi comprend-on mieux l'assainissement remarquable des Landes de Gascogne par le reboisement (1).

(1) Remarque de Ph. CONIGLION-MOLINIER lors de la séance di. 5 octobre 1927 du Conseil général.



Mais le reboisement ne répond pas seulement à des préoccupations écologiques avant l'heure. La mode écologique viendra bien après. Ce sont bien plus des intérêts économiques touchant à la sécurité publique qui entrent en jeu. La disposition des forêts sur les versants des collines et montagnes provoque de graves conséquences : appauvrissement des sols que la couverture d'humus ne protège plus, et surtout des glissements de terrain menaçant directement les habitations et les voies de communication. Les travaux de dégagement qui suivent sont malaisés (ils surviennent le plus souvent en zone montagnaise ou rocailleuse), longs (le matériel n'est pas adapté à ce genre de travail) et coûteux, tant pour le département que pour les petites communes rurales. Ce problème est soulevé à maintes reprises, notamment au Conseil général (2). Les intérêts "écologiques" et économiques (coût financier des travaux, tourisme) sont donc liés. Il faut reboiser. Mais comment ?

Travailler au reboisement d'un espace régional précis présente des difficultés et des obligations diverses. Le reboisement ne vise pas seulement la reconstitution d'un couvert végétal, d'un peuplement original ; il doit être effectué en fonction de la nature des sols et de manière à présenter moins de facilité à l'action destructrice du feu ; il doit également réunir les ambitions du sylviculteur et du forestier. Le premier vit de la forêt en l'exploitant. Le second vit pour la forêt en la protégeant. Car reboiser sans se soucier de l'avenir sylvicole et forestier, présente peu d'intérêts. De plus, l'incendie est le maître en Provence, si c'est pour ce maître que vous reboisez... J" (3). Il faut donc effectuer un choix très précis des essences forestières susceptibles d'être plantées, afin d'obtenir un "peuplement arlequin" c'est-à-dire complanté d'espèces différentes et complémentaires, tel qu'il existait à l'origine (4). "Il appartient donc aux "forestiers" locaux ou à ceux en mission, de trouver, avec le concours de botanistes phytogéographes, en de larges conceptions d'avenir, les formules et les méthodes à appliquer à ce qui reste du manteau sylvestre, en vue de ramener les terres forestières au stade de magnificence qu'elles réclament, ce dont tout le pays entier a besoin". Il serait possible de reconstituer un très beau peuplement... peu sensible au feu... La régénération n'est-elle pas la grande loi primordiale de la création ? En pareille occurrence, sylviculteur et forestier... se doivent l'un et l'autre de rechercher les moyens de conserver à tout prix, à la sylve, sa densité et composition floristiques et climatiques... seules capables de souscrire pour elle une assurance formelle contre le risque de la sécheresse, c'est-à-dire du feu".

Le reboisement apparaît donc comme une tâche, dès sa conception, très difficile. Reboiser pour que le feu détruise est une perspective peu encourageante. Ainsi l'action préventive que suppose l'action postérieure à l'incendie ne peut-elle être menée inconsidérablement. Une vaste organisation, et nous le comprenons mieux maintenant, est donc nécessaire. Mesures antérieures et postérieures à l'incendie sont liées formellement et entièrement dans un cercle vicieux d'où il est impossible de s'extraire, mais dans lequel il est possible de matérialiser une véritable politique de la forêt.

(1) Article de PEHAIRE, samedi 10 octobre 1936.

(2) Séances du 8 octobre 1920, 9 mai 1933, 19 octobre 1934, 15 mai 1935, 22 octobre 1937.

(3) Lettre d'un auteur anonyme datée du 28 août 1857 et adressée à Me Charles de Ribbe, avocat à la Cour impériale d'Aix-en-Provence.

(4) Considération de Roger Ducamp, ancien directeur du Service forestier de l'Indochine.

## 2) La politique départementale des Alpes-Maritimes

### a) L'achat de terrains

Il n'est possible de reboiser que sur les terrains dont on est propriétaire. Or les propriétés privées sont bien plus nombreuses que les propriétés de l'Etat ou des communes, d'où, l'on s'en doute, des frictions et des problèmes d'efficacité.

L'Etat ne détient que les deux forêts de l'Ile Sainte-Marguerite (141 ha) et de Clans (388 ha). Il possède aussi 13.146 hectares de terrains qu'il a acquis et reboisés (1), mais de faibles revenus. Cent six communes possèdent les plus riches et les plus vastes forêts, soit une surface globale de 52.723 ha (1928). Parmi les plus importantes de ces forêts, nous citerons celles de :

- Saint-Etienne de Tinée : 1691 ha
- Beuil : 1248 ha
- La Bollène : 1231 ha
- Saint-Dalmas, Isola,
- Valdeblore, Clans : 100 ha et plus, chacune
- Venanson, Roure,
- Saint-Martin Vesubie : 1000 ha et plus, chacune

Les forêts domaniales sont inaliénables et soumises au régime forestier. Les seules forêts que le Département pourrait acquérir sont celles qui appartiennent à des particuliers. En 1912, les Alpes-Maritimes comptent 25.76/ propriétaires de bois pour une surface globale de 53.048 ha. Ces propriétés sont particulièrement morcelées : 25.299 forêts ont moins de 10 ha, 5 seulement ont plus de 500 ha.

En 1918, l'étendue des périmètres de reboisement s'était accrue de 6646 ha, soit 19.792 au total. Et chaque année, ce sont quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares qui sont achetés par le Département. Mais il existe dans les Alpes-Maritimes de nombreux terrains incultes et de nombreuses forêts particulières incendiées qui demeurent abandonnées par leurs propriétaires. Ces terrains se prêteraient admirablement au reboisement. Et le nombre de terrains achetés (mais abandonnés ou non encore reboisés) n'augmentera que faiblement et pour cause. En 1937, il y a lieu de remarquer que l'ensemble des séries domaniales de reboisement n'atteint pas 14000 ha ; 60 % de ceux-ci ne sont pas encore boisés, ne sont pas susceptibles de le devenir ou sont couverts, sur 2500 ha, de pâturages amodiés.

D'autres solutions sont donc à rechercher, et notamment parmi les propriétaires "privés" de forêts, ou plus particulièrement encore, au sein d'associations, telles que celles des "Amis des Arbres", soucieuse de la préservation et de la reconstitution des forêts.

### b) Favoriser les initiatives

La loi du 10 juillet 1860 a pour ambition de faciliter la restauration des terrains en montagne, mais rend facultatif tout travail de reboisement, sans préciser véritablement la nature des crédits ou des a des proposés. La loi du 4 avril 1882 délimite les périmètres de reboisement dans le département, mais l'hostilité des populations rend momentanément le projet irréalisable. Reste une solution : favoriser les initiatives privées. Pour cela, deux propositions : des possibilités d'exemption fiscale ou l'octroi de crédits (un tiers de la somme réclamée pour le reboisement d'une aire définie).

(1) Acquisition et reboisement effectués dans le cadre de la loi du 4 avril 1882 qui délimite les périmètres de restauration.

Les exemptions fiscales : le législateur a voulu, et ceci depuis longtemps, encourager le reboisement en accordant des exemptions plus ou moins longues, d'impôt foncier. L'article 226 du Code forestier, modifié par l'article 2 de la loi du 18 juin 1859, et l'article 6 de la loi du 4 avril 1882 dispensent d'impôt foncier pendant trente ans tous les terrains situés sur le sommet et sur les versants des montagnes et sur lesquels on a procédé à des repeuplements forestiers. Les terrains situés en plaines (dunes et landes) bénéficient des mêmes exemptions. Mais il faut croire que ces exemptions ne suffisent pas à encourager les propriétaires. En 1318, les travaux de reboisement effectués par les particuliers s'élèvent à 29.696,33 F pour une surface de 159 hectares, 36 ares et 75 acres (un peu moins d'un tiers de cette somme est payé par l'Etat). C'est bien peu et même terriblement insuffisant si l'on considère qu'il faudrait reboiser 1000 ha par an dans le département pour rééquilibrer la situation. La Société des "Amis des Arbres" s'acharne elle aussi à effectuer des travaux de reboisement. Mais les subventions qu'elle obtient de l'administration des Eaux et Forêts ne représentent que 2384,80 F pour une période de 7 ans (1911-1918). C'est dérisoire ; moins de 350 F par an (même si l'œuvre de la SAA est extrêmement localisée). Par conséquent, ce n'est pas un travail local ou localisé qu'il faut entreprendre, mais bel et bien (une fois encore) un travail de grande envergure autordonné à l'octroi de subventions ou d'aides en nature.

## **2) Vers une politique forestière**

Peut-on affirmer que les efforts entrepris pour le reboisement des Alpes-Maritimes ont porté leurs fruits ? A long terme, la réponse est affirmative, et encore faut-il nuancer cette affirmation. A court terme, ce sont des résultats inégaux qui fleurissent sur les rapports des Commissions et administrations.

L'action entreprise par le Gouvernement, le département et les communes, chacun à son échelon, si elle est fort saluée comme un grand progrès dans l'évolution de la conscience forestière, fut malheureusement, dans la réalité, bien déséquilibrée. Le reboisement, que ce soit en plaine ou en montagne, était une tâche de grande envergure. Aussi fallait-il le concours de tous : syndicats forestiers, propriétaires privés, société d'Acclimatation agricole, association des Amis des Arbres, horticulteurs, etc.. Certes, chacun proposait de reconstituer les forêts incendiées en introduisant de nombreuses espèces réfractaires au feu, avant de "panacher" la forêt. Ainsi, un horticulteur de Cannes proposait-il de planter "certaines espèces de mimosas : *Lynaphyllia*, *Xalbata*, *Menaloxidon* sont des essences dont l'écorce peut servir industriellement pour les tanneries et dont les fleurs procureraient par des cueillettes judicieuses et un bon entretien des arbres un rapport très élevé. Le *Brachychiton*, le Caroubier, ce dernier intéressant par sa récolte abondante de caroubes vendus très cher, toutes les espèces d'*Eucalyptus*, arbre qui pousse très vite et dans tous les terrains, très dur à la sécheresse et dont le bois, les fleurs et les feuilles servent pour l'ébénisterie, l'ornement et la distillerie... Le *Grevillea Robusta*, le *Laurus* ou Camphrier qui, comme son nom l'indique, produit le camphre que nous importons du Japon. Enfin, les Lauriers rosés en massifs produiraient le plus charmant effet par leur floraison vivace et colorée. Tous ces arbres, surtout, en plus de leur beauté, de leur rapport et de leur pousse immédiate, sont très difficile à prendre feu, ce qui est la première raison pour les adopter".

Les problèmes ? Le coût de ces plantations d'arbres. Trop cher, toujours et encore. D'autres contretemps prennent le relais : les jeunes plants. Les jeunes plants sont commandés à des pépinières du Massif Central. Or les délais de livraison sont tels que de nombreux arbustes périclitent et meurent pendant le transport ; d'autres sont littéralement oubliés sur les lieux de livraison. La main d'œuvre abondante (à partir de 1935 les chômeurs sont utilisés aux travaux de reboisement) est, malgré tout, mauvais marché. Les bonnes volontés s'épuisent dans l'attente d'aides en argent ou en nature.

Et puis, ce ne sont que 150 à 300 hectares qui sont reboisés chaque année. C'est un début, pourrait-on dire. Mais un début bien en deçà des prévisions du départ : 4000 hectares reboisés par an, c'est une moyenne en dessous de laquelle il ne faudrait pas descendre. Les Alpes-Maritimes sont bien loin de ce quota. Néanmoins, la surface des terrains boisés augmente lentement, mais sûrement (les forêts représentent, en 1982, 174.600 hectares).

## **2) La solution à long terme ?**

Le problème que pose le reboisement, à en juger par l'ancienneté de la législation, n'est pas neuf- Mais une loi seule préside' aux nouvelles réflexions : la loi de 1860, remaniée le 4 avril 1882 par une autre relative à la restauration des terrains en montagne. Elle définit les périmètres de reboisement (ils ont été créés dans les Alpes de Haute Provence, après 1882 seulement dans les Alpes-Maritimes). Les Eaux et Forêts étaient forcés d'acheter les terrains lorsqu'ils étaient à vendre. Cette loi ne permettait pas de s'occuper d'espaces boisés autres que ceux soumis au régime forestier, espace bien peu nombreux dans le département, en comparaison avec l'étendue des forêts privées. Or, pour procéder au reboisement des terres incultes ou incendiées, on ne peut compter que sur les initiatives individuelles. Il importe donc de les aider du mieux possible. Ainsi, M. Cassez, sénateur de la Haute-Marne, dépose-t-il en 1923 un projet de loi tendant à permettre aux communes et aux associations de bénéficier du Crédit Agricole à long terme pour l'exécution de travaux de boisement et de reboisement, car le bois, dans l'économie du "moment", représente un intérêt vital (l'extraction de la houille exige 25 milliards de mètres cubes de bois chaque année et les compagnies de chemins de fer utilisent un million de mètres cubes de bois par an). Ménager les richesses forestières, c'est une bonne chose ; les accroître, le plus possible, c'est encore mieux. Or, le loyer de l'argent est porté à un taux trop élevé pour que la constitution d'une forêt soit une opération rentable et suffisamment intéressante du point de vue financier. D'ailleurs, une opération financière à longue échéance n'est plus dans les mœurs. Pour mener à bien cette œuvre d'intérêt général, il faudrait et il faut donc s'adresser aux collectivités (groupements, associations, communes, etc.). Bon nombre d'entre elles hésitent à contracter des emprunts à leurs prêteurs habituels. La proposition de loi du sénateur Cassez a pour objectif de leur permettre de s'adresser au Crédit Agricole quand elles désireront accroître ou même constituer leur domaine forestier. La proposition "Cassez" s'inscrit en 1923 dans le cadre d'un vaste programme de reconstruction nationale, et notamment de reconstruction des richesses forestières, suite à la guerre et aux conséquences que celles-ci a entraînées. Mais l'idée est retenue, et fait l'objet, en 1927, lors des discussions précédant le vote du budget de l'Agriculture, d'un débat particulier à la Chambre. Malheureusement, le débat dévie rapidement vers des problèmes plus passionnés posés par les causes d'incendies et leur prévention.

Un an plus tard, nouveau débat à la Chambre, un crédit de 10 millions de francs est alloué pour l'acquisition de forêts ou de terrains nus (chapitre 101 du budget de l'Agriculture). Monsieur Fie, sénateur de la Nièvre, trouve ce crédit insuffisant et profite de l'occasion pour exposer la conception socialiste du reboisement en France. Il préconise le rachat ou la mise en régie des domaines particuliers. Certes, il reconnaît que l'achat est impossible "actuellement", mais il souhaiterait néanmoins que la mise en régie soit renforcée par un contrôle sérieux. Une fois de plus, le débat s'égaré dans une discussion sans fin sur les incendiaires. Débat relancé en 1937, mais sans grands effets si ce n'est une grande confusion au sein des groupements politiques à la Chambre des Députés. Malgré tout, le projet de loi "Cassez", modifié, adapté, repensé, continue de faire des émules. Un nouveau projet doit être présenté en 1939. Le 3 septembre, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Le projet disparaît.

Au cours des 20 ans qui constituent "notre" période, les mesures à prendre en matière de reboisement sont en germination, si ce n'est prêtes à éclore. Sélection des essences, subventions adaptables, exonérations d'impôts, Crédit Agricole... Le 21 janvier 1942, une loi précise que les travaux de reboisement sont considérés d'intérêt général (art. 1798 du Code forestier) et prévoit le recensement des terrains incultes (ou incendiés) et la création de secteurs de reboisement. Quatre ans plus tard, la loi du 30 septembre 1946 affirme que le ministre de l'Agriculture est chargé de la reconstitution de la forêt française en vue de l'organisation des travaux de boisement et de reboisement. Puis l'ordonnance du 7 janvier 1959 précise que si l'Etat effectue des travaux pour les particuliers, les avances sont productrices d'intérêts. Quelques années auparavant, le décret du 30 décembre 1954, reprenant certaines dispositions de la loi du 26 mars 1924, tendait à favoriser la constitution d'associations forestières en vue du reboisement (et de la gestion forestière). Le mécanisme était donc enclenché.

De l'après-guerre à 1960, 15.230 hectares ont été reboisés. Succès ? Demi échec ? Quoiqu'il en soit, les reboisements d'Entraunes, Rigaud, Malaussène et Lucéram sont des réussites. Mais après, comme avant la guerre, deux problèmes conditionnent la politique de la reconstitution forestière dans les Alpes-Maritimes :

- les conditions physiques : le climat (1929 subit un hiver rigoureux) et la diversité des terrains ;
- les conditions humaines ; l'exode rural (vaste mouvement qui s'intensifie depuis 1840).

La baisse de la pression démographique favorise le reboisement naturel. Les broussailles, les pins et les chênes colonisent les champs abandonnés qui possèdent un sol épais, facilitant la germination. L'absence de gestion adaptée et rigoureuse dans ce cas n'est pourtant pas une catastrophe. Reboisement naturel et anthropique peuvent donc, sinon se compléter, du moins, faire bon ménage. De plus, la nature a la grande qualité de ne pas s'impatienter, ni de présenter de notes de frais. Une idée qui évolue avec le temps vers une véritable prise de conscience : la nature est une cité, un monde à part où la place de l'homme dépend d'un fragile équilibre entre le hasard et la nécessité.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Vingt ans de réflexions, de discussions, de propositions, d'expériences, de disputes et de rêves aussi ; vingt ans d'un combat à la fois théorique et quotidiennement empirique, ont fait des Alpes-Maritimes de 1919-1949, ce que nous appellerions de nos jours un "département pilote" (avec celui du Var et de la Gironde), en matière de défense et de lutte contre les incendies de forêts. A partir d'une situation de départ très préoccupante (forêts dévastées par des décennies de déboisement, de défrichement et d'inconséquences ; terres abandonnées car incultes ; hostilités diffuses ; indifférence...), les Alpes-Maritimes ont su creuser, en quelques vingt ans les fondations d'une organisation départementale sur lesquelles devait s'élever le dispositif que nous connaissons actuellement. En vingt ans, tout était dit et prêt à fonctionner ; seuls les moyens techniques faisaient encore défaut. Plus de progrès avaient été accomplis en vingt années qu'en plusieurs siècles de législation et de prescriptions administratives. Une réalité pourtant méconnue de "ses contemporains".

Rappelons-nous. En 1919, les Alpes-Maritimes comme le reste de la France, sortent enfin de quatre longues années de guerre. Le retour des mobilisés, les pénuries du ravitaillement, les vicissitudes de l'économie (perte de 1/6 du revenu national), les bouleversements sociaux (10 % de la population active a disparu) et psychologiques ("on se découvre des appétits de vie") plongent la population dans un état où se mêlent euphorie, incertitudes, espérances et inquiétudes, un vaste état de contradictions mouvantes. Les lendemains de la Grande Guerre sont consacrés à l'exécution du mot d'ordre : "reconstruire la Patrie". Une reconstruction nationale qui s'évertue en priorité à sauver les apparences faute de pouvoir tout de suite agir en profondeur. Au rationnement des premiers temps succède un vent de folie, "les années folles". Vedettes de music-hall et belles étrangères (ou pseudo étrangères) font les riches soirées de la Côte d'Azur... Bientôt, c'est le retour du marasme : la crise économique, les gouvernements qui s'effondrent à une vitesse encore jamais vue, de nouvelles menaces de guerre, et finalement, l'entrée en guerre... L'Histoire avait-elle perdu la mémoire ?

Pendant vingt ans, les Alpes-Maritimes subissent les contrecoups plus ou moins atténués, vu leur situation géographique, de ces bouleversements divers. Les mobilisés (les plus chanceux) rentrent peu à peu. La vie se réorganise pleine d'espoirs, quand l'été 1919 rappelle aux mémoires et aux consciences que le "Mal" n'est jamais totalement chassé... Un vaste incendie déchaîne sa puissance destructrice sur l'Estérel. Deux ans plus tard, le fléau réapparaît. Pour certains, ce sont "les horreurs de la guerre" qui resurgissent. Plusieurs milliers d'hectares disparaissent dans les Alpes-Maritimes. Le drame, c'est 1923 : une "véritable vision d'enfer", 8 morts, des dommages inévitables ; une prise de conscience brutale où se mêlent panique et fascination. Soudain, "on" prend conscience d'une multitude de détails :

- des moyens de lutte inadaptés, obsolètes ou inexistantes ;
- des effectifs de sauveteurs insuffisants ;
- aucun (ou de trop rares) moyens de repérages des incendies, ni de transmission de l'alarme ;
- des incompétences évidentes à divers échelons ;
- des responsables locaux ignorant la nature du rôle qui leur est imparti ;
- un manque flagrant de coordination entre les autorités civiles et militaires ;
- au total une absence généralisée d'organisation à l'échelon départemental.

La publication du rapport de la Commission Technique Temporaire à laquelle avaient participé entre autres personnalités M. Bermond (conseiller général et maire de Valbonne), M. Belle (directeur départemental des services agricoles), M. Bovis (vice-président) et M. Lambert (secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Nice), arrivait à point nommé. Elle traçait un bilan objectif, "mi-figue-mi-raisin", de la situation forestière en matière de défense contre l'incendie et proposait une série de mesures visant à la création et à la réalisation d'un vaste programme. Quels en furent les résultats ?

- Le vote d'une loi (26 mars 1924), point de départ officiel du programme.
- La création de 3 associations syndicales de défense forestière.
- La création d'un réseau d'observatoires équipés de télégraphes ou de téléphones.
- L'établissement d'une carte de la zone dangereuse dès 1925 et la création, par le commandant Poullan, de 6 centres de secours, relayés dans 45 communes environ par des groupements de sauveteurs bénévoles avec dépôts d'outils (1930-1933).
- L'octroi de crédits substantiels pour développer et moderniser l'équipement des sapeurs-pompier.
- L'octroi de subventions pour la réalisation de travaux de défense contre l'incendie et pour le reboisement.
- La création d'une Commission spéciale et d'un poste d'Inspecteur départemental (poste encore facultatif au plan national).

Pour en arriver là, il aura fallu la volonté, la ténacité et l'intérêt passionné d'un groupe d'hommes aux activités bien différentes mais que la forêt réunissait pour une action de plus en plus concertée : des forestiers, tels que MM. Anterrieu-Vons ou Antoon ; des conseillers généraux, tels que MM. Bermond ou Corniglion-Molinier ; des nommes de terrains, tel que le Commandant Poullan ; mais aussi l'appui difficilement acquis de l'Etat. En 1938, le décret-loi du 12 novembre approfondissait l'action déjà engagée : il devait faciliter l'organisation des Services d'Incendies encore trop récente dans les Alpes-Maritimes. Surtout, il rendait obligatoire (jusqu'ici il s'agissait d'incitation) pour toutes les communes les dépenses de personnel et de matériel relatives au service de défense et de secours qui pouvait être organisé sous les trois formes suivantes :

- le service communal,
- le service intercommunal,
- le service départemental.

Depuis longtemps, l'administration centrale préconisait ce dernier mode d'organisation. Néanmoins, le programme projeté par la loi du 26 mars 1924 n'est qu'en partie réalisé. Le réseau de pare-feux, pour lequel 6 exercices étaient prévus à l'origine, n'est que partiellement commencé en 1936 et abandonné en 1939. Les groupes de sauveteurs bénévoles, organisés et entraînés, sont démantelés en 1940. Ce sont les jeunes des fameux "chantiers de jeunesse" qui iront combattre le feu. Aucun travail de débroussaillage n'est sérieusement entrepris. Enfin, les sauveteurs officiels, les sapeurs-pompier, ne disposent pas du matériel adéquate ; la "médiévale pompe à bras d'Antibes" n'est pas encore reléguée au musée. Les travaux de reboisement sont effectués épisodiquement.

Pourtant, l'espoir en une réalisation rapide était là, prêt à éclore. Il manquait, en fait, peu de choses et si peu de temps... Les Alpes-Maritimes faisaient figure de département modèle pour ses ambitions et ses réalisations, malgré le département du Var dont l'expérience des incendies était plus ancienne ; malgré le département de la Gironde dont le boisement

landais étonne encore les contemporains. Tout était prêt, même les rêves, ou plutôt les projets d'anticipation :

- l'utilisation d'avion transporteur de liquide extincteur, une utopie ? Actuellement, nous nommons ces engins "canadair" ;
- l'utilisation de locomotives électriques afin d'éviter les projections d'escarbilles, une utopie en 1929 ? En 1947, la Fédération des Syndicats d'initiative de la Côte d'Azur réclame la disparition des anciennes locomotives en faveur des "trains électriques" ;
- l'introduction généralisée de plantes et d'arbres réfractaires à l'incendie. Trop chère en 1930, elle devient une habitude en 1960.

En 20 ans, de 1919 à 1939, les Alpes-Maritimes ont su tirer parti des expériences varoises et girondines du passé. L'organisation départementale des services d'incendie se précise. En 1943, un "nouveau" service spécial- des Incendies est créé (création qui survient en pleine période d'occupation). Ce service joue le rôle de conseiller technique, de coordinateur et de contrôleur). Dans ses dépêches de novembre 1944 et septembre 1945, le ministre de l'Intérieur rappelle au Préfet des Alpes-Maritimes l'importance qu'il attache à l'organisation, dans cette belle région, d'un service départemental.

En 1945, la suppression des causes de belligérance favorise une nouvelle remise en question de l'organisation départementale. Il devient indispensable de ne plus donner libre cours aux initiatives privées, si répandues sous l'occupation. Il faut réapprendre aux collectivités à se défendre, non plus contre des ennemis humains, mais contre les feux de forêts. Le Conseil général reçoit un projet émanant du colonel Billy, inspecteur général des services d'incendies, et successeur de Poullan. Il montre la nécessité de mettre en place de nouvelles techniques et, suite à une mission d'inspection dans le département, avec quelques officiers des Eaux et Forêts, s'arrête sur quelques points fondamentaux :

- l'amélioration de l'alimentation en eau pour le service d'incendie ;
- l'organisation de la protection de la forêt ;
- la réorganisation de certains corps de sapeurs-pompiers ;
- la protection insuffisante du département contre l'incendie.

Certaines agglomérations côtières sont d'excellents postes de secours : Menton, Nice, Cagnes-sur-Mer, Antibes, Grasse et Cannes.

D'autres en revanche, bien que n'ayant qu'un dispositif insuffisant et aucun corps organisé, sont d'un point de vue géographique très intéressants : Saint-Auban, Saint-Sauveur sur Tinée, Saint-Martin du Var, Guillaume, Puget-Théniers, Saint-Etienne de Tinée, Lantosque et Sospel.



Onze ans plus tard, les moyens sont encore jugés insuffisants, malgré un effort financier de 300 millions de francs, le recensement de 26 centres de secours opérationnels (pour 125 000 hectares de forêts) et l'augmentation du parc à véhicules spécialisés. Une colonne mobile d'intervention est créée et l'administration du Service départemental de Protection contre l'incendie réorganisée une fois de plus. De nouvelles dispositions de défense contre l'incendie de forêt sont prises : un programme de renforcement des moyens est présenté. Nouveauté : la lecture du texte est une curieuse surprise, le décret du 29 octobre 1956 reprend point par point le programme édicté par la loi du 26 mars 1924 :

- restriction à l'emploi du feu à distance précise des forêts
- classement des forêts à risque
- interdiction pendant 10 ans du pâturage sur la surface incendiée
- exécution de chemins de protection
- débroussaillage.

Cette constatation risque de décevoir ceux qui voient dans la marche du temps une marche vers le progrès de l'originalité. Progrès il y a pourtant avec les nouvelles techniques. Mais on peut également être agréablement conforté : le législateur avait vu loin en 1924. La loi du 26 mars 1924 est devenue l'article 178, puis 180 de l'actuel Code forestier. C'était le point de départ du système protecteur préventif dans les Alpes-Maritimes.

Mais l'originalité des Alpes-Maritimes ne réside pas simplement dans des considérations d'ordre pratique, administratif et d'organisation. La période 1919-1939 pour le département est un tournant très important dans la manière de penser et de voir la forêt, c'est une mutation qui s'inscrit dans un vaste mouvement collectif où l'individu n'est plus qu'un atome de transmission. Ces 20 années sont importantes pour la forêt des Alpes-Maritimes. Outil, matériaux, la forêt est un moyen économique, un objet de consommation sans âme ni existence propre. Mais peu à peu, sous l'effet de nouvelles considérations, de nouvelles études, la forêt perd peu à peu son aspect inerte et lucratif.

La forêt, ce n'est déjà plus un "objet", une "chose". L'exploitation et la gestion forestière, plus ou moins bien menées, évoluent imperceptiblement vers de nouveaux horizons. "Havre de paix, lieu purificateur de l'air et de l'âme", "constructeur de nos paysages", "régulateur des eaux et des pluies", des expressions qui fleurissent dans la presse, régulièrement à partir de 1936. La forêt, c'est une entité, "une cité" comme l'écrivait Victor Hugo alors qu'il se battait pour défendre la forêt de Fontainebleau, menacée de coupes abusives. La forêt est un tout, un "éco système, une fin en soi".

Le développement du tourisme a, de plus, favorisé ce nouvel intérêt pour la forêt. Sa beauté, jusqu'alors malmenée, ou méconnue, devient son propre avocat, sa propre défense..., et sa "seule offense". Apologie de l'Arbre, Ode à la Forêt... la période de 1919-1939 découvre les premiers symptômes du "sentiment écologique".

La "Journée de l'Arbre", à Nice, réunit chaque année plusieurs centaines de participants. Quotidiens et revues présentent peu à peu des articles scientifiques ou littéraires sur les bienfaits de la forêt, sur la santé physique et son influence bénéfique sur le moral et "l'intellect". Des fascicules consacrés à la forêt, à l'amour de l'arbre, sa protection et à la conduite à tenir en cas d'incendie sont distribués dans les écoles primaires.

Les fins de semaines deviennent l'occasion de découvrir les forêts du littoral et de l'arrière-pays... De grandes randonnées pédestres sont organisées. En quelques années, c'est une véritable mutation en profondeur (peut-on parler de révolution ?) qui s'effectue dans les mentalités. D'un concept économique, on évolue vers une conception écologique. Désormais, économie et écologie sont unies, "pour le meilleur et pour le pire".

Mais cette mutation est à l'image du département. Pleine de contradictions et de contrastes, de diversités et de curiosités ; pleine de violence aussi.

Contradictions administratives (repandre d'une main ce qui est donné de l'autre), diversité des méthodes (plantation ignifuges ou reboisement "esthétique" ?), curiosité des ruraux ; et violence de l'incendie, spectaculaire et grandiose, véritable suppôt de Satan que l'on n'a toujours pas maîtrisé.

## COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Henri COSTAMAGNA, Pour une histoire de "l'intendenza" dans les Etats de terre ferme de la maison de Savoie à l'époque moderne dans *Bolletino storico, bibliografico, subalpino*. Torino, 1985.

Ce n'est pas un article mais plutôt un véritable mémoire d'une centaine de pages sur l'organisation administrative des possessions continentales de la maison de Savoie à l'époque moderne. Cette synthèse repose sur des travaux d'archives et des recherches bibliographiques très poussés qui lui donnent un grand intérêt.

Dans la première partie, Le cadre provincial et son développement historique, l'auteur étudie le passage des anciennes unités historiques et féodales à la circonscription moderne que constituait ici la province... A Nice, le terme historique de comté résista particulièrement et l'auteur souligne son inclusion dans l'espace piémontais déjà manifeste au XVIIe siècle.

Mais l'essentiel du travail est bien consacré à l'intendance : l'auteur analyse tout d'abord l'origine et le développement du cadre des intendances ; il se penche ensuite sur la personnalité des intendants et étudie successivement la carrière et le milieu social, les promotions qui s'offraient à eux. Chemin faisant, il n'oublie pas Nice et Pierre Mellarède intendant de 1699 à 1702, puis négociateur des traités d'Utrecht, premier président de la Chambre des comptes, premier secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures, membre de l'Académie de Turin.

L'auteur met ensuite en relief la mentalité juridique des intendants, l'ancienneté des "consegne" ou statistiques qui devinrent en 1734 de véritables recensements.

Ces intendants tenus par instructions très minutieuses restaient très dépendants ; tous leurs actes étaient épluchés et discutés et leurs appointements restaient médiocres : 3000 livres à Nice, 1800 livres à Cuneo. Si des revenus supplémentaires s'y ajoutaient pour 50 % environ, ils devaient payer les secrétaires et les frais de secrétariat... Et l'intendant n'était pas indemnisé lors des changements de poste, même pour ses charges de famille ou lorsqu'il devait se replier à cause d'une invasion. Des intendants s'usaient à la tâche : à Nice, Joseph-Antoine Mattone devait se faire remplacer par son fils vice-intendant en 1770. Deux ans après, il l'appelait encore à l'aide à Cuneo où il se trouvait bloqué à un âge avancé par les rigueurs du froid et le mauvais état des routes. Et ces intendants avaient l'obligation de visiter tous les trois ans les communautés de leur ressort.

On comprend qu'en dépit d'une surveillance stricte du pouvoir central, l'étendue des pouvoirs dévolus à l'intendant et la médiocrité de leur rémunération aient amené certains abus et certaines collusions...

Il n'en reste pas moins que la centralisation de l'Ancien Régime français que trop d'auteurs ont exagérée est restée fort limitée par rapport à celle du royaume de Piémont-Sardaigne.

Que M. Costamagna soit chaudement félicité pour cet important travail. Il est regrettable qu'une collection française ne l'ait pas accueilli...